



# Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

## IRST Centre-Val de Loire Juin 2019



Dircccte Centre-Val de Loire  
APST Centre-Val de Loire  
Carsat Centre-Val de Loire  
MSA Beauce Cœur de Loire  
MSA Berry Touraine







# Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

## IRST - Centre-Val de Loire

## édito

Lors de l'élaboration du 3<sup>e</sup> Plan Régional de Santé au Travail, nous, acteurs régionaux de la santé au travail, avons constaté que les données régionales et locales de santé au travail étaient incomplètes, peu structurées et de ce fait difficiles à partager.

C'est pourquoi, nous souhaitons co-construire des outils d'aide à la décision afin de mettre en évidence les enjeux territoriaux pour mieux cibler nos actions de prévention et améliorer les conditions de travail.

À cette fin, nous avons impulsé la création d'un réseau d'aide à la décision en santé au travail qui a pour mission de réaliser quatre types de productions :

- Un Répertoire des acteurs ressources en santé au travail
- **Des Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST)**
- Des Focus thématiques dont l'objectif est d'approfondir l'analyse sur des thématiques prioritaires
- Une Cellule de veille qui permettrait d'identifier par le réseau des signaux émergents de nouvelles problématiques de santé

Ce document est la première édition des Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST). Il a pour objectif de dresser un panorama régional en mettant en évidence les spécificités territoriales dans le champ de la santé au travail par le suivi dans le temps d'indicateurs statistiques partagés réalisés à partir de l'ensemble des données disponibles et actualisables.

Ces indicateurs offrent un cadre de concertation entre les acteurs afin qu'émerge la promotion d'initiatives régionales, d'intérêts partagés, de dynamiques territoriales issues d'expériences de travail collectives.

Les problématiques repérées dans le cadre de cet outil d'observation seront approfondies par des focus thématiques.

Les Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST) sont mis à la disposition de tous afin que chacun (institutionnels, entreprises, partenaires sociaux, acteurs de la prévention, etc) puisse s'appropriier les enjeux de santé au travail au plus près des réalités de nos territoires.

**Les membres du Groupe Permanent Régional d'Orientation des conditions de travail « GPRO » du 3<sup>e</sup> plan régional de santé au travail**

# Sommaire

## 8 Les spécificités socio-économiques de la région Centre-Val de Loire

- 8 Un taux d'emploi plus élevé qu'en métropole
- 9 Une surreprésentation des salariés dans les TPE-PME
- 10 Une tertiarisation qui ne doit pas cacher les spécificités agricoles et industrielles de la région
- 15 15 % de contrats courts dans l'emploi salarié
- 16 Un recours à l'intérim très élevé en région

## 18 Les expositions aux risques professionnels

- 18 Sept secteurs cumulent les expositions
- 22 Des contraintes de temps très présentes
- 23 Une appréciation du travail globalement positive
- 23 Une pénibilité physique très présente
- 25 Des problèmes ostéo-articulaires et des signes de fatigue fréquents





## 26 **La sinistralité au travail des salariés** du régime général en 2017

- 26 Une fréquence plus élevée des accidents au travail en région qu'au niveau national
- 27 Près de 64 % des accidents du travail concentrés dans 5 secteurs d'activité
- 29 Plus d'un tiers des victimes d'accidents du travail chez les assurés de 45 ans et plus
- 30 30 % des accidents du travail touchent des salariés qui ont moins d'un an d'ancienneté
- 31 27 % des lésions consécutives à un AT affectent le doigt, la main ou le poignet
- 31 La moitié des accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt concernent les dysfonctionnements liés à des matériaux, produits ou matières et chutes de plain-pied
- 32 2 062 maladies professionnelles reconnues
- 33 84 % des maladies professionnelles reconnues concernent des affections péri-articulaires
- 35 81 maladies professionnelles reconnues liées à l'amiante

## 35 **La sinistralité au travail des salariés** du régime agricole en 2016

- 35 Augmentation du nombre d'heures travaillées
- 35 Près de 2 600 accidents de travail et maladies professionnelles
- 35 Baisse du nombre d'accidents de travail avec arrêt de 5,1 %
- 36 Une hausse des maladies professionnelles reconnues chez les salariés



# Synthèse régionale

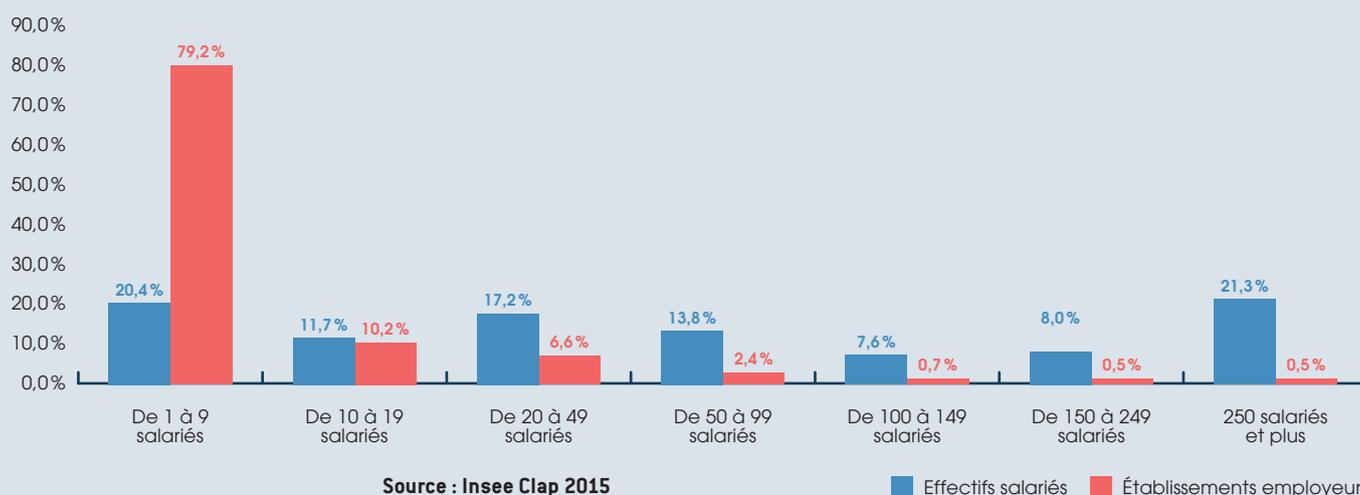
## Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

### IRST - Centre-Val de Loire

- **804 000 salariés dans 68 500 établissements employeurs en région Centre-Val de Loire**

79 % des établissements employeurs ont moins de 10 salariés (particulièrement dans l'agriculture, les activités de loisir, l'hôtellerie-restauration et le commerce) et concentrent 20 % des salariés.

#### Répartition des salariés et des établissements employeurs par taille en région Centre-Val de Loire



Plus de la moitié des salariés de la région travaillent dans le commerce et réparation automobile, l'administration publique, l'hébergement médico-social, l'enseignement, la santé et la construction.

Néanmoins, les salariés sont proportionnellement plus représentés en région qu'au niveau national dans les secteurs traditionnels de l'industrie (métallurgique, chimique, pharmaceutique,...) et de l'agriculture.

Le taux de recours à l'intérim est élevé (6 intérimaires pour 100 salariés contre 4 au niveau national). Les principaux secteurs employeurs d'intérimaires sont le transport-entreposage, la construction et le commerce.

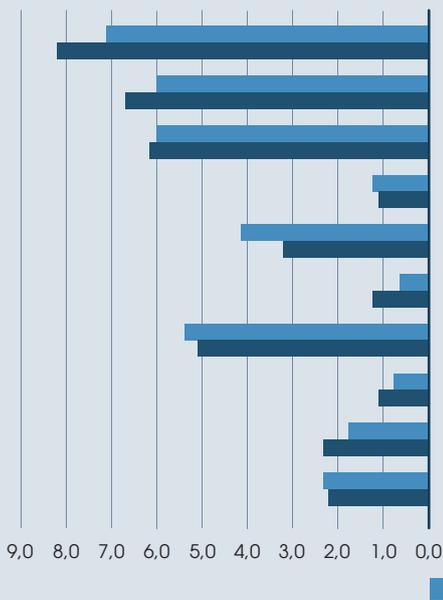
La région Centre Val de Loire se caractérise par un taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans plus élevé qu'au niveau national engendré par une diminution de la population en âge de travailler et renforcé par le poids de l'apprentissage et du travail temporaire. La population ouvrière est également surreprésentée tandis que la proportion de cadres y est particulièrement faible.

- **Plus de 24 000 accidents du travail (AT) avec arrêt dans le régime général**

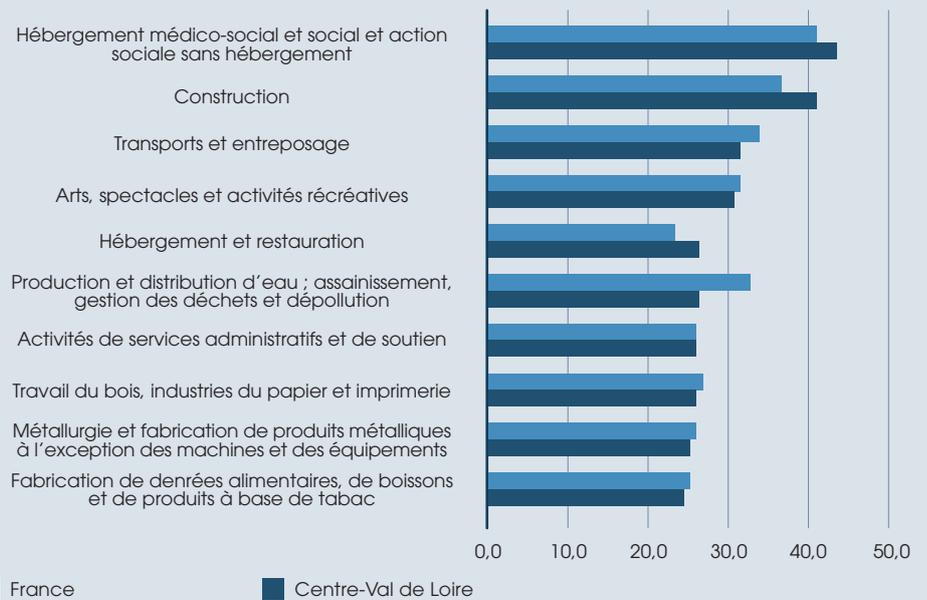
Le risque d'accident du travail est plus élevé en région qu'au niveau national (taux de fréquence : 22,3 AT par million d'heures travaillées contre 20,7 en 2017) en raison des caractéristiques de son tissu économique. Le Loiret et l'Indre-et-Loire concentrent 53 % des salariés de la région et 54 % des accidents du travail avec arrêt. L'Eure-et-Loir est le département qui enregistre le taux de fréquence le plus élevé (24,4 contre 22,3 en région).

Les hommes, les salariés ayant peu d'ancienneté, les ouvriers et les salariés des petites et moyennes entreprises sont plus exposés au risque d'accident du travail. Ces accidents sont particulièrement présents dans certains secteurs d'activité :

**Répartition (%) de l'emploi par secteurs d'activité (hors agriculture)**



**Taux de fréquence des accidents de travail par secteur d'activité (hors agriculture)**



Champ : population salariée

Note de lecture : 6,5 % des salariés en Centre-Val de Loire travaillent dans le secteur de la construction, contre 6,0 % des salariés en France. Dans ce même secteur, les salariés de la région ont subi 41,0 accidents du travail par million d'heures travaillées (taux de fréquence), contre 35,9 pour les salariés en France.

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Insee Clap

2 062 maladies professionnelles ont été reconnues dans le régime général en 2017 en région Centre-Val de Loire, dont 91 % sont des troubles musculo-squelettiques. Sur 43 cancers d'origine professionnelle, 38 sont liés à l'amiante.

Dans le régime agricole, 1 684 accidents du travail avec arrêt ont été déclarés et 117 maladies professionnelles reconnues en 2016.

## • Expositions aux risques professionnels et AT : des secteurs d'activité à enjeux

**Le secteur de la construction** représente, à lui seul, 13,2 % des accidents du travail alors qu'il concentre 6,5 % des salariés de la région. Il est également le second secteur employeur d'intérimaires. Dans ce secteur, les salariés sont particulièrement exposés à des risques pour la colonne vertébrale et les articulations, au bruit, à la manutention manuelle de charge et aux risques liés à la conduite d'engins de chantier. L'amiante, la poussière de bois, la silice cristalline et les solvants représentent une part importante des substances chimiques utilisées dans cette activité. Des contraintes organisationnelles sont également notables.

**Les secteurs de la santé et de l'action sociale** représentent 16,3 % des AT de la région pour 15 % des salariés. Les professionnels sont exposés à la fois à des contraintes physiques (essentiellement posturales et articulaires), biologiques, chimiques et organisationnelles. Parmi ces dernières, les plus prégnantes sont liées aux erreurs dans le travail pouvant entraîner des conséquences graves sur la qualité du service, être dangereuses pour la sécurité. Le contact tendu avec le public, en lien avec l'activité propre à ce secteur, représente également une forte contrainte. L'hébergement médico-social présente le taux de fréquence d'accident du travail le plus élevé de la région (44 AT pour un million d'heures).

**Le secteur du transport et de l'entreposage** (6,1 % des salariés de la région) connaît un taux de fréquence élevé d'accidents du travail (32 AT pour un million d'heures). Les expositions les plus prégnantes sont les contraintes organisationnelles liées notamment aux erreurs entraînant des conséquences graves sur la qualité du produit ou du service, des coûts financiers importants, des sanctions ou des conséquences dangereuses pour la santé. Les contraintes posturales, articulaires, visuelles et liées à la conduite caractérisent également ce secteur. Il est le premier secteur employeur d'intérimaires en région, notamment dans le Loiret.

**Les salariés de la métallurgie** (2,5 % de l'emploi régional) sont particulièrement exposés aux contraintes posturales et articulaires, aux bruits, aux contraintes organisationnelles et chimiques (dont une part importante aux fumées de soudage, huiles, lubrifiants et solvants). Ce secteur se caractérise par un fort recours à l'intérim et un taux de fréquence des accidents du travail élevé (24,6).

**Dans la production agricole** (1,5 % des salariés), les contraintes posturales et articulaires, les nuisances thermiques et la conduite constituent les principaux risques. Un tiers des salariés sont exposés aux risques chimiques liés aux phytosanitaires, aux carburants et gaz d'échappement et aux risques biologiques (par exemple la maladie de Lyme, toxoplasmose). Les activités de Jardins-Espaces verts et de sylviculture sont particulièrement accidentogènes.

# Les spécificités socio-économiques de la région Centre Val de Loire

Sixième région de France par sa superficie de 39 150 km<sup>2</sup>, le Centre-Val de Loire compte 2,58 millions d'habitants soit 3,9 % de la population française et produit 3,3 % de la richesse nationale.

La population régionale a augmenté de 1,2 % entre 2010 et 2015. Les personnes âgées de plus de 65 ans sont le principal moteur de cette légère croissance démographique. La concentration de la population dans les pôles urbains compense la dégradation continue des territoires les moins denses (notamment de l'Indre et du Cher).

## • Un taux d'emploi plus élevé qu'en métropole

Le taux d'emploi de la région Centre-Val de Loire est supérieur (64,9 %) à celui de la France métropolitaine (63,7 %). Cet écart en faveur de la région est plus marqué pour les jeunes de 15-24 ans (32,1 % contre 30,1 %) et pour les femmes (62,4 % contre 60,6 %).

Il résulte notamment d'une diminution de 1,9 % de la population en âge de travailler (15-65 ans) entre 2010 et 2015 (contre -0,2 % en France métropolitaine) et tout particulièrement des jeunes de 15-24 ans.

De plus, les taux d'emploi varient fortement d'une zone d'emploi à l'autre : de 58,4 % dans la zone d'emploi de Vierzon à 68,5 % dans la zone d'emploi de Chartres.

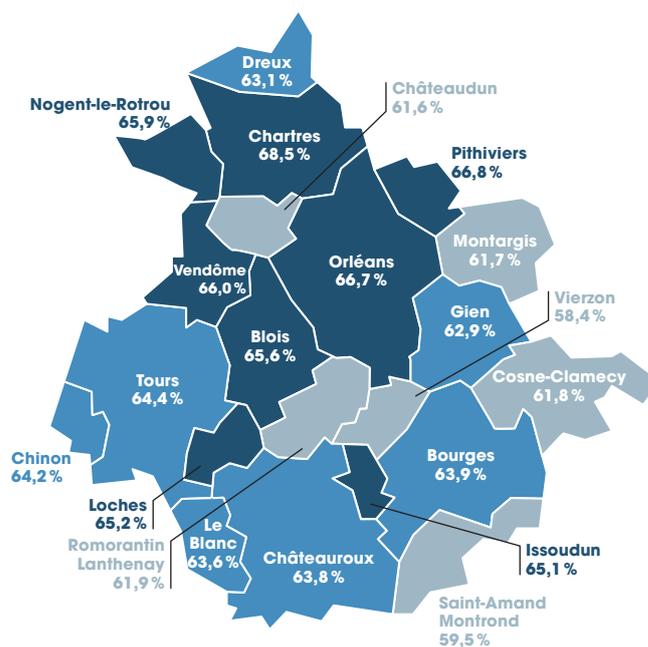


**Taux d'emploi** : rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler

**Taux d'activité** : rapport entre la population active (occupée et inoccupée ou au chômage) et la population en âge de travailler.

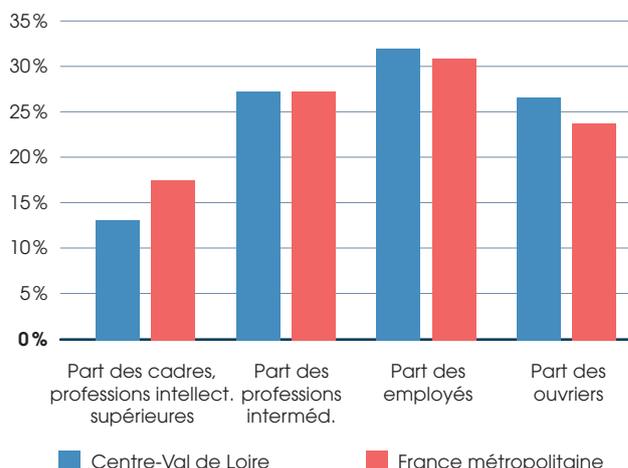
La région se caractérise également par **une population ouvrière surreprésentée parmi les salariés** par rapport à la France métropolitaine, tandis que la part des cadres y est particulièrement faible.

Taux d'emploi par zone d'emplois Centre-Val de Loire 2015



Note : Effectifs au lieu de résidence ; rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi sur la population totale ; âge en années révolues.  
Source : INSEE, Recensements de la Population RP - exploitation principale

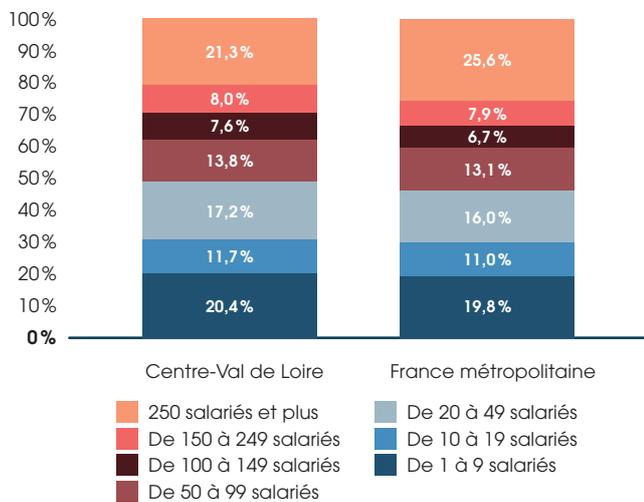
Structure de l'emploi salarié par catégorie socioprofessionnelle en 2015



Source : Insee RP - exploitation principale - 2015

## • Une surreprésentation des salariés dans les TPE-PME

### Répartition des salariés par taille d'établissement

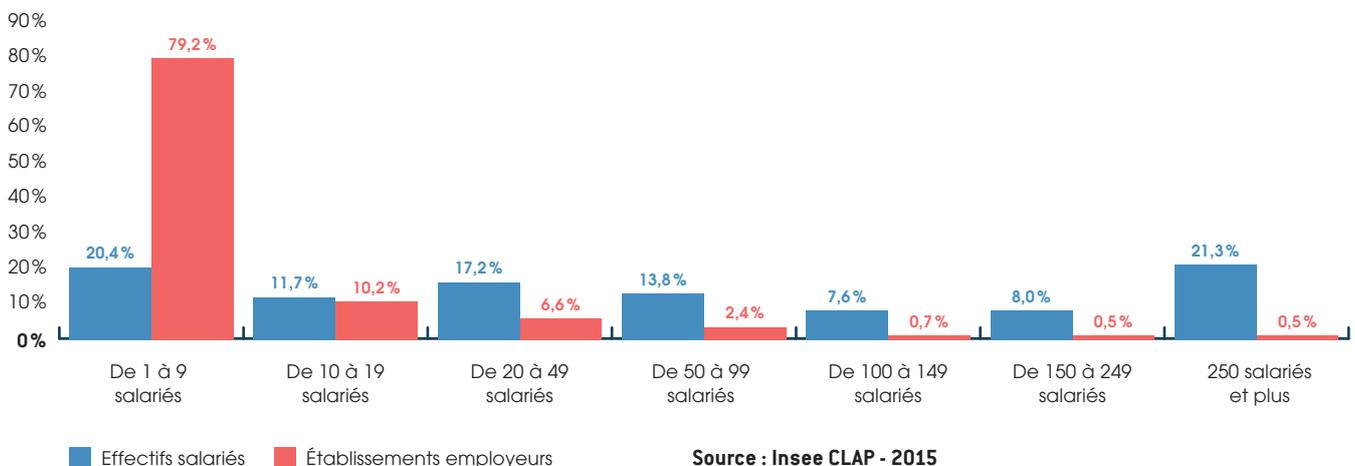


**804 172**  
salariés se répartissent dans  
**68 552**  
établissements employeurs.

Par rapport au niveau national, les salariés du Centre-Val de Loire sont proportionnellement plus concentrés dans les établissements de moins de 150 salariés et particulièrement dans les établissements de 20 à 49 salariés.

Source : Insee CLAP - 2015

### Part des salariés et part des établissements par taille en Centre-Val de Loire



Source : Insee CLAP - 2015

Plus de 20 % des salariés sont employés par des établissements de moins de 10 salariés (79 % des établissements). La même proportion est concentrée dans des établissements de plus de 250 salariés (0,5% des établissements).



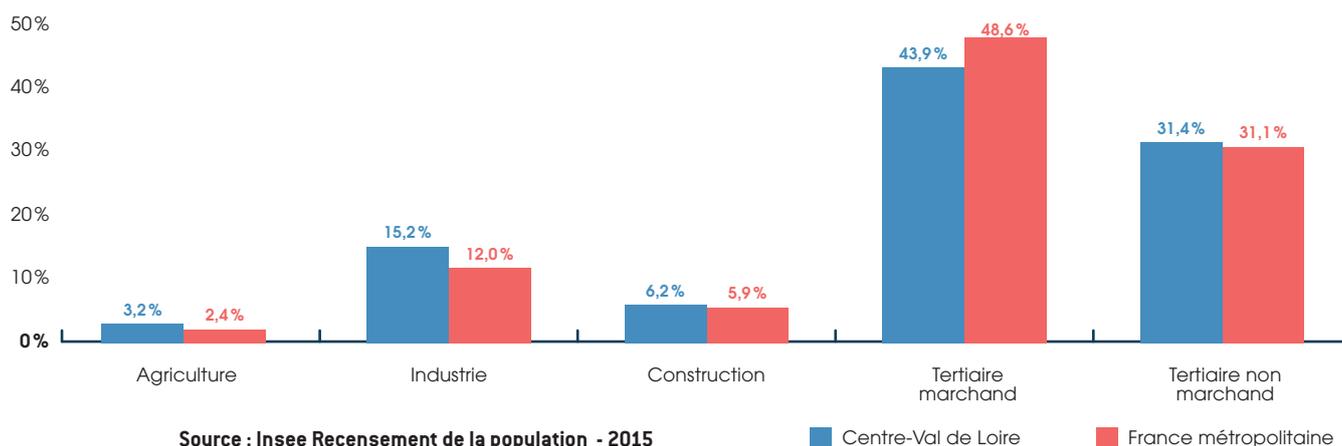
**Le recensement de la population de l'Insee** a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées exhaustivement. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

**Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) de l'Insee** est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local. Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

## • Une tertiarisation qui ne doit pas cacher les spécificités agricoles et industrielles de la région

L'emploi salarié et non-salarié de la région Centre-Val de Loire représente 3,7 % de l'emploi en France métropolitaine. Plus de 50 % de ces emplois sont concentrés dans les départements du Loiret (28,3 %) et de l'Indre-et-Loire (24,6 %). L'emploi se répartit dans les autres départements comme suit : 14,8 %, en Eure-et-Loir, 12,7 % dans le Loir-et-Cher, 11,2 % dans le Cher et 8,3 % dans l'Indre.

Répartition de l'emploi total en % par secteur



### La tertiarisation de l'emploi régional est essentiellement liée à la forte désindustrialisation.

En effet, l'augmentation de l'emploi dans le secteur tertiaire est moins rapide qu'en France métropolitaine, tandis que l'emploi industriel diminue plus rapidement. Ainsi, si 75 % de l'emploi est tertiaire, l'économie de la région Centre-Val de Loire reste marquée par la présence historique des deux secteurs traditionnels que sont l'industrie et l'agriculture. Il s'agit d'une région de sous-traitance industrielle, présentant l'atout d'une adaptation à une diversité de marchés (automobile, aéronautique, ferroviaire, défense) mais qui compte peu de centres décisionnels. Les secteurs industriels « porteurs » (forte valeur ajoutée, Pôle de compétitivité, investissements forts en R&D) de la région que sont la pharmacie, la chimie et la cosmétique sont aussi fortement dépendants de centres décisionnels extérieurs à la région et faiblement pourvoyeurs d'emploi locaux.

### Trois identités socio-économiques se côtoient

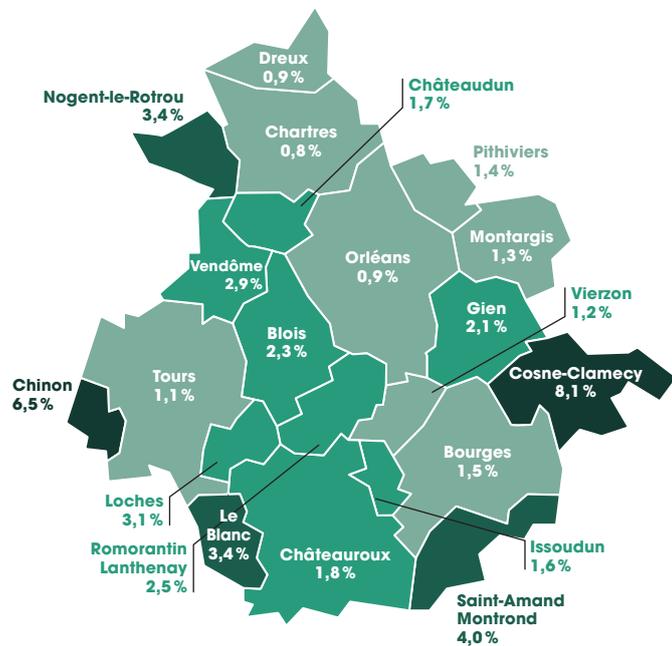
**L'axe ligérien** se caractérise par une forte densité de population avec les deux principaux pôles urbains d'Orléans et Tours, tissu économique diversifié dont le dynamisme est soutenu par le principal axe de communication de la région.

**Le sud de la région** (Indre et Cher) en revanche présente une très faible densité couplée à un vieillissement accéléré de la population, marqué par des séismes industriels avec reconversion difficile, taux de chômage et taux de pauvreté élevés, faibles niveaux de formation et de qualification, faibles poids des secteurs marchands.

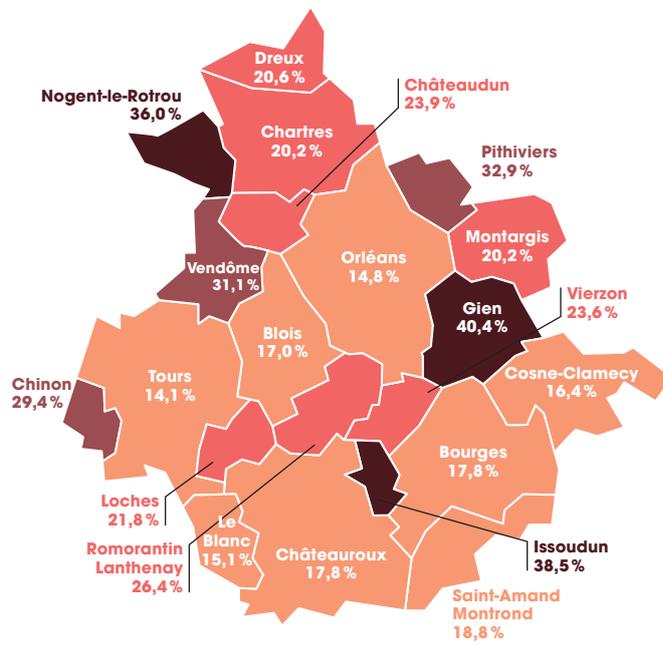
**Enfin, la frange francilienne** (Dreux, Chartres, Pithiviers, Gien, Montargis) est un territoire industriel (pharmacie, cosmétiques) et agricole. Il présente de fortes fragilités socio-économiques suite aux restructurations industrielles ; fragilités souvent cachées par le dynamisme démographique et le faible taux de pauvreté engendrés par la périurbanisation parisienne (salaires élevés, familles travaillant en Ile de France).

## Poids des salariés du secteur d'activité dans l'emploi salarié total de la zone d'emploi

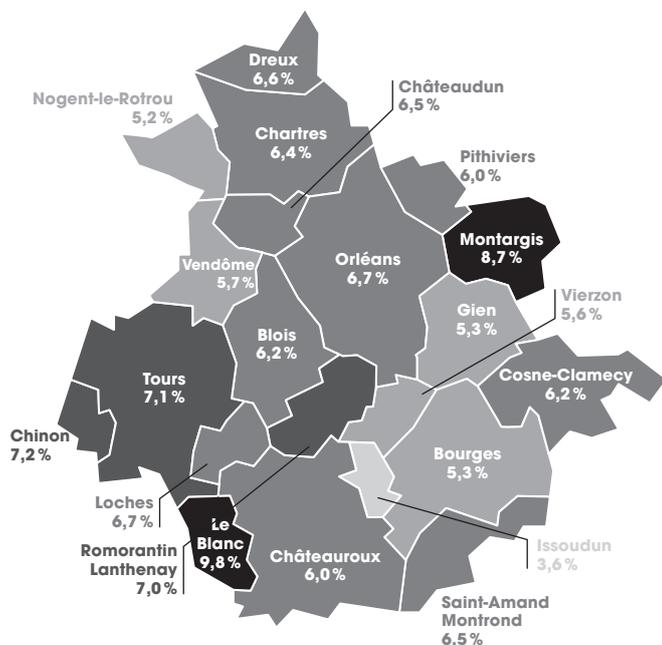
### Agriculture



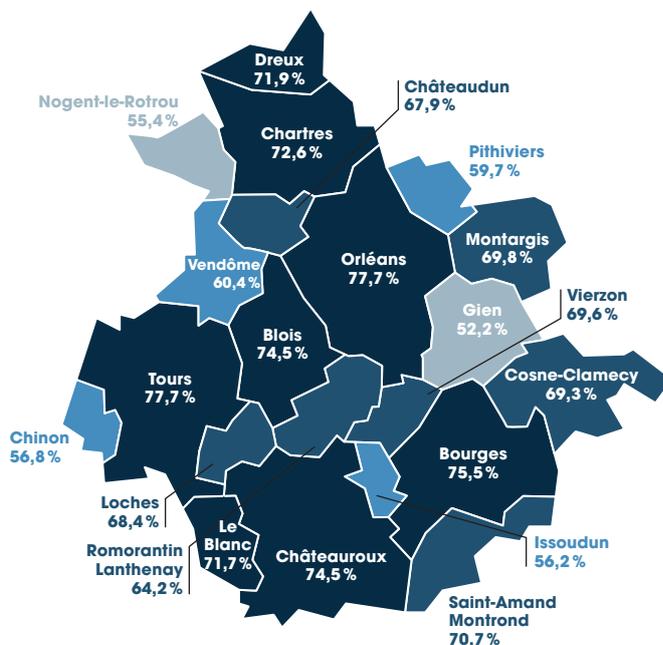
### Industrie



### Construction



### Tertiaire

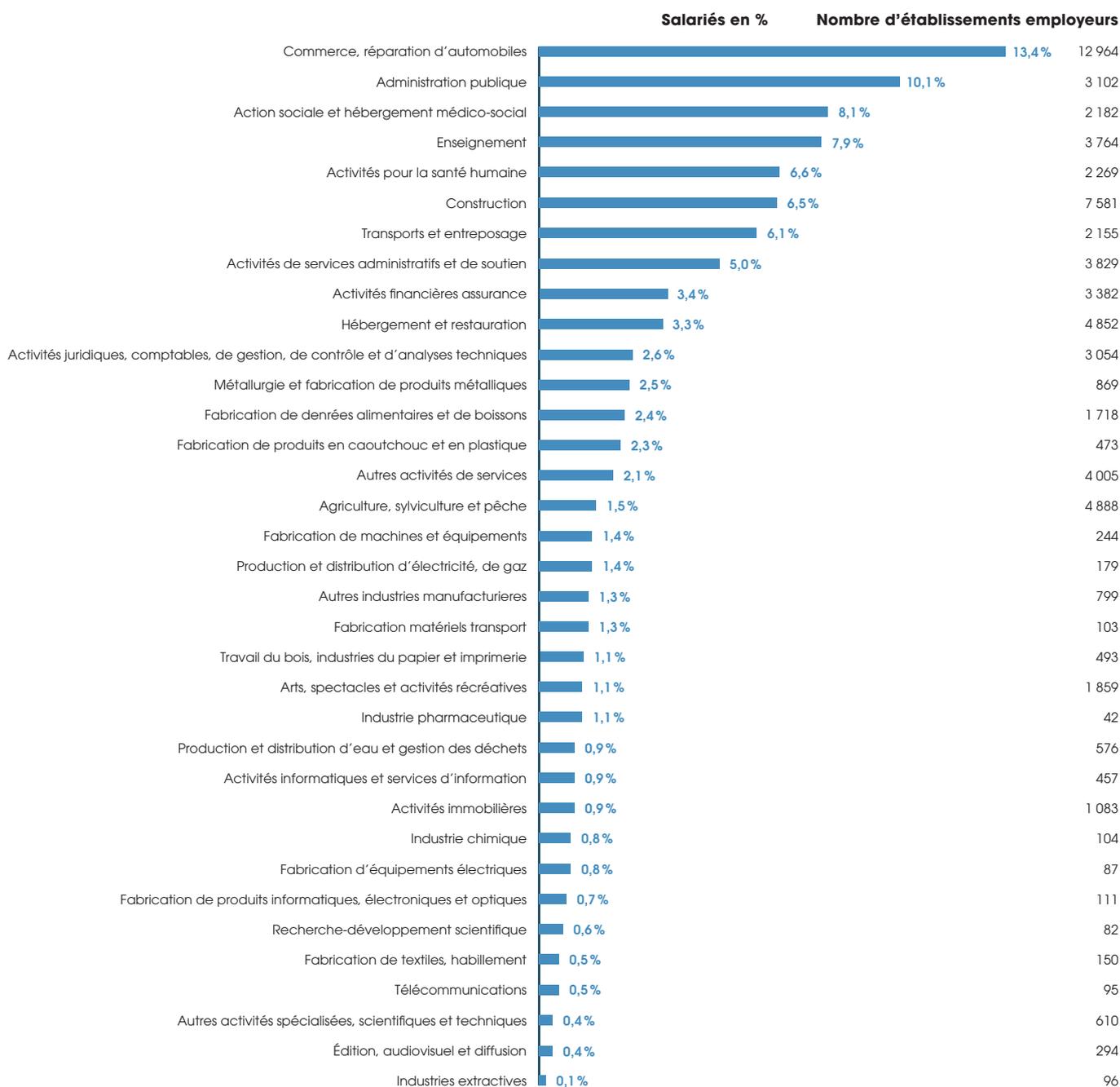


Source : Insee CLAP 2015

Avec près de 108 000 salariés, le commerce et réparation automobile, qui concentre 13,4 % de l'emploi salarié, est le premier secteur employeur de la région.

Les activités du commerce, de l'administration publique, de l'hébergement médico-social, de l'enseignement, de la santé et de la construction concentrent plus de 50 % des salariés.

### Répartition des salariés et nombre d'établissements par secteurs d'activité (NAF 38) en Centre-Val de Loire



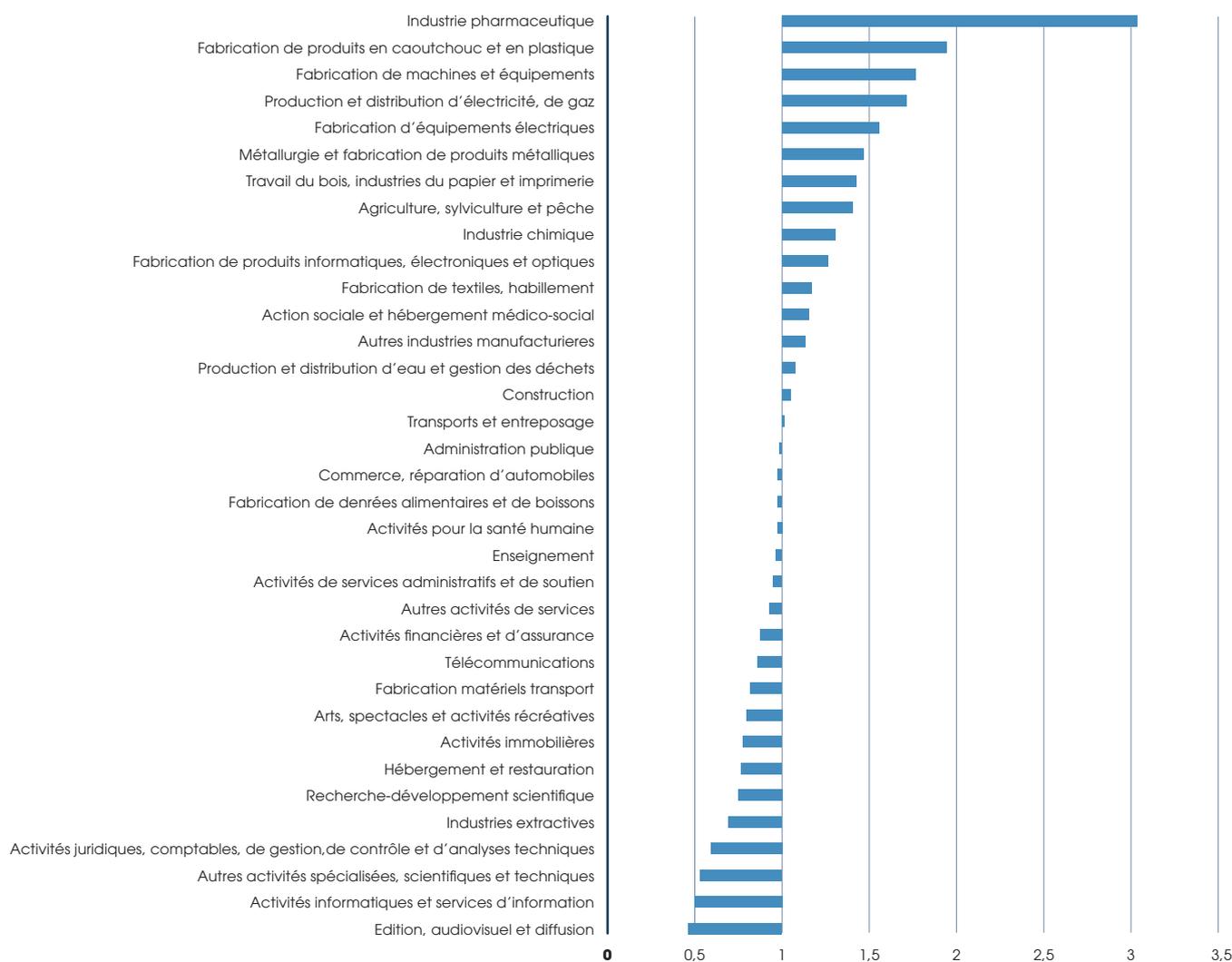
Source : Insee CLAP - 2015



**La nomenclature d'activité de l'Insee (code NAF 2008)** se compose de plusieurs niveaux de regroupements pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse. Dans ce document sont utilisés les regroupements de secteurs d'activité en 38 postes. Les activités de services administratifs et de soutien comprennent notamment les activités liées à l'emploi (essentiellement l'intérim -78 -), les activités d'enquêtes et de sécurité (centre d'appel, activité de gardiennage -80 -), les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (81)

**Les spécificités du tissu économique régional** engendrent une surreprésentation de salariés dans seize secteurs d'activités en région par rapport à la France métropolitaine, particulièrement dans les industries pharmaceutiques, de fabrication de produits en caoutchouc et plastiques, de fabrication de machines et équipements, de production et distribution d'électricité, de fabrication de produits métalliques.

### Indice de spécificité sectoriel en 38 secteurs du Centre-Val de Loire par rapport à la France métropolitaine en 2015



**Note de lecture : L'industrie pharmaceutique est le secteur avec le plus haut indice de spécificité régionale, toutefois les salariés de ce secteur ne représentent que 1,1 % de l'ensemble des salariés du Centre-Val de Loire.**

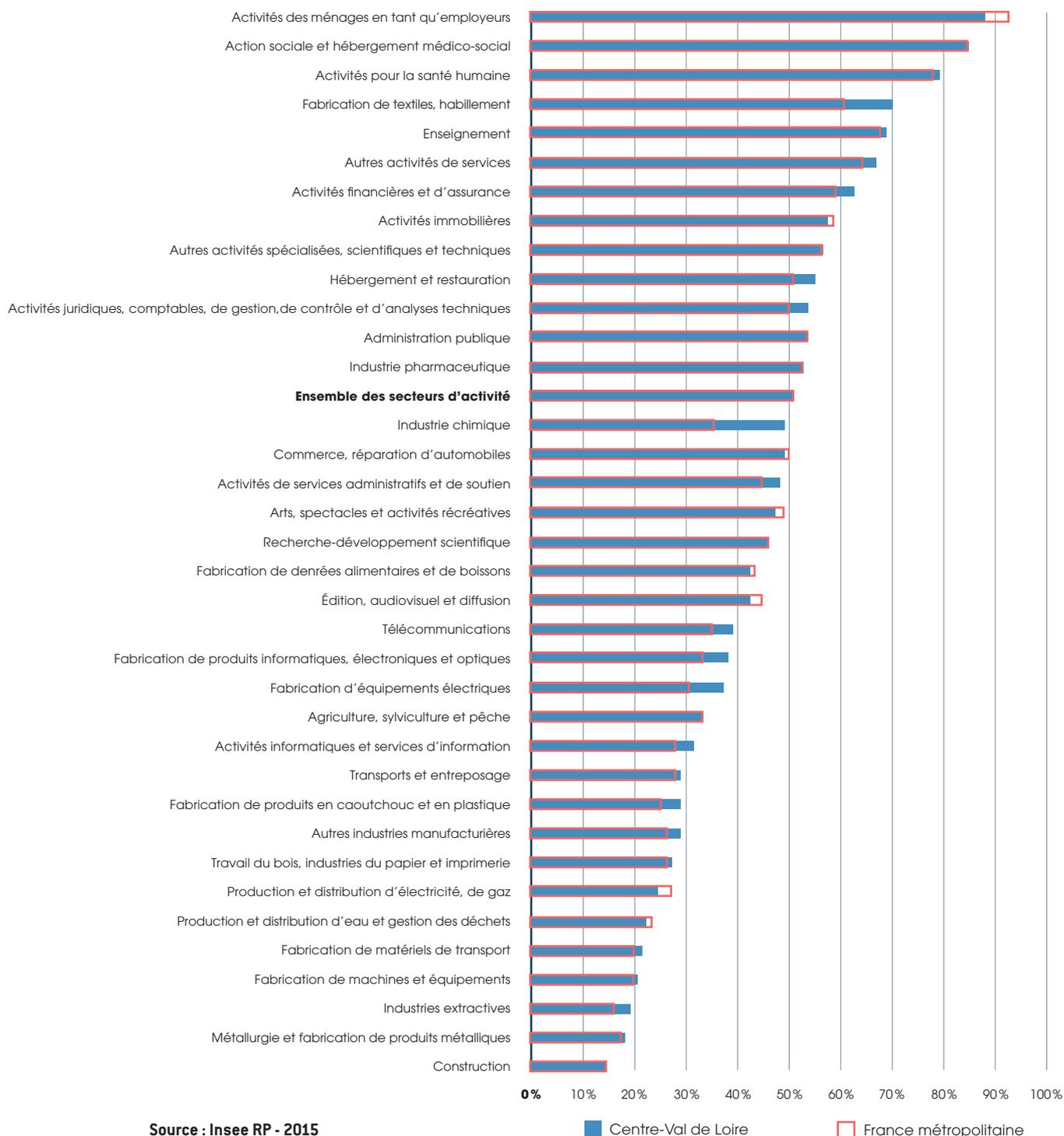
Source : Insee Clap 2015



**Indice de spécificité d'un secteur économique** : rapport entre la part de l'emploi du secteur dans un territoire donné (ex : région Centre-Val de Loire) et la part de l'emploi de ce même secteur dans le territoire de référence (ex : France métropolitaine).

Les secteurs présentant de fortes spécificités régionales concentrent une forte proportion d'hommes et sont ceux dans lesquels l'emploi décroît, tandis que **la tertiarisation de l'emploi profite aux femmes**.

### Part de femmes par secteur d'activité en Centre-Val de Loire et en France métropolitaine - 2015



Alors que les secteurs tertiaires sont globalement les plus féminisés, il n'en reste pas moins que la spécificité industrielle de la région se retrouve avec une **représentation des femmes dans les secteurs industriels plus élevée** par rapport au niveau national.

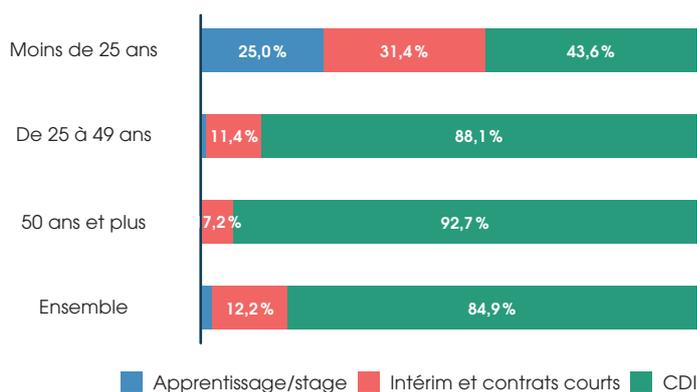
## • 15 % de contrats courts dans l'emploi salarié

### Répartition de l'emploi salarié par typologie de contrat en région Centre-Val de Loire en 2015

Statut professionnel et condition d'emploi	Nombre de salariés en Centre-Val de Loire	Répartition des salariés par types de contrat en Centre-Val de Loire	Répartition des salariés par types de contrat en France métropolitaine
Titulaires fonction publique et contrats à durée indéterminée	725 403	84,9 %	84,8 %
Contrats à durée déterminée, intérim et autres contrats courts	104 607	12,2 %	12,5 %
Apprentissage et stages	2 287	2,8 %	2,8 %

Note : Actifs de 15 à 64 ans, salariés comptabilisés sur le lieu de travail  
 Source : INSEE, Recensements de la Population RP - exploitation principale - données 2015

### Répartition de l'emploi salarié par âge et par typologie de contrat en région Centre-Val de Loire - 2015



Note : Actifs de 15 à 64 ans, salariés comptabilisés sur le lieu de travail  
 Source : INSEE, Recensements de la Population RP - exploitation principale - données 2015

Les jeunes, qui représentent 10 % de la population salariée, sont à 56 % sur des contrats courts (par apprentissage ou intérim/CDD) occupés majoritairement par des hommes. Une sécurisation de l'emploi s'observe avec l'avancée en âge des salariés. Après 25 ans, les femmes sont toutefois plus précarisées que les hommes.

## • Un recours à l'intérim très élevé en région

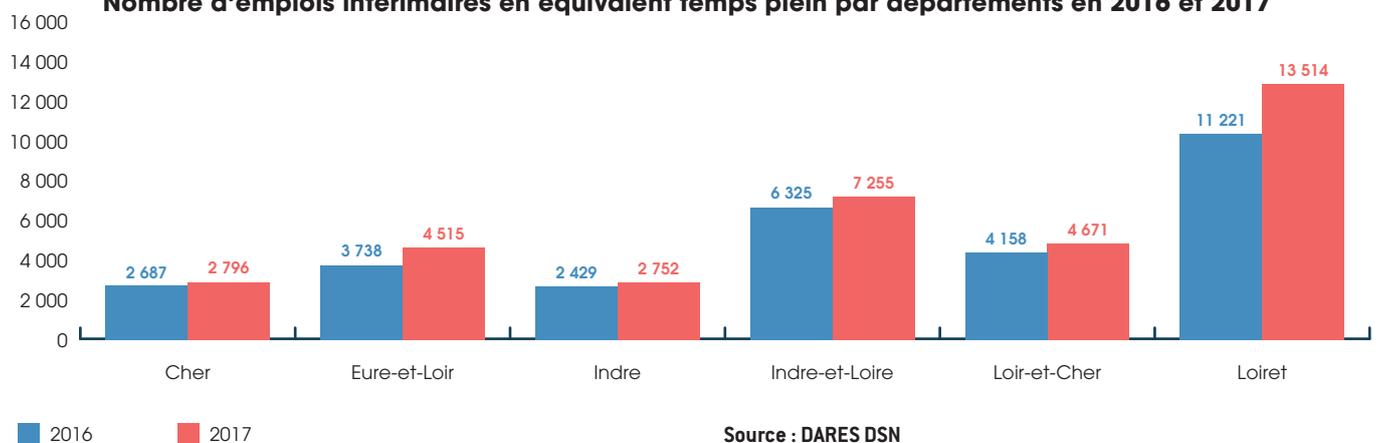
Afin de mieux appréhender l'emploi régional par secteur d'activité, il semble nécessaire d'approcher l'emploi intérimaire (inclus sous le nom générique « services administratifs et de soutien » dans la nomenclature d'activité de l'Insee) selon le lieu et l'établissement où se déroule la mission du salarié intérimaire. Cette approche permet de rendre compte du taux de recours à l'intérim de chacun des secteurs d'activité.

En 2017, au niveau régional, le recours au travail temporaire représente 35 504 emplois en équivalent temps plein (EETP), soit 6 intérimaires pour 100 salariés [4 intérimaires pour

100 salariés en France]. Le recours au travail temporaire en région Centre-Val de Loire est nettement plus élevé qu'au niveau national notamment dans le transport logistique et l'industrie. Seule la construction se situe à un niveau inférieur à celui enregistré en France métropolitaine.

Depuis 2014, la croissance de l'emploi s'explique quasi-exclusivement par le travail intérimaire. Ce phénomène est plus marqué en région qu'en France. Le département du Loiret, avec 38 % des emplois intérimaires de la région en 2017 est le principal moteur de cet accroissement du travail temporaire.

**Nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein par départements en 2016 et 2017**

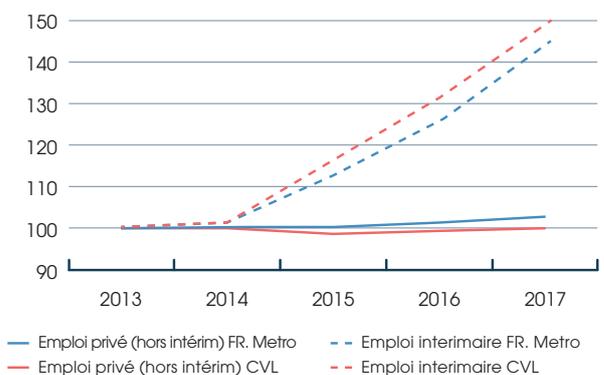


Source : DARES DSN



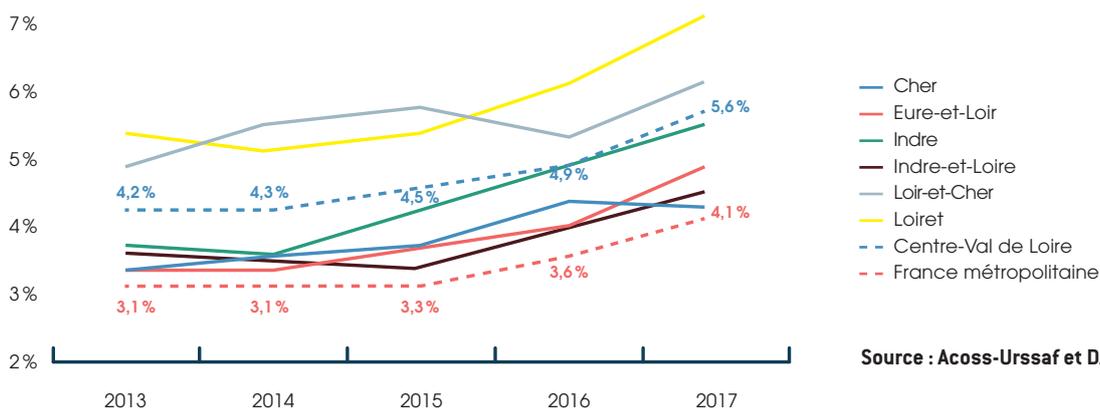
**Taux de recours à l'intérim** : rapport entre les effectifs intérimaires équivalent temps plein [ETP] du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur.

**Évolution de l'emploi salarié en base 100 en 2013**



Source : Acoess-Urssaf et DARES DSN - 2017

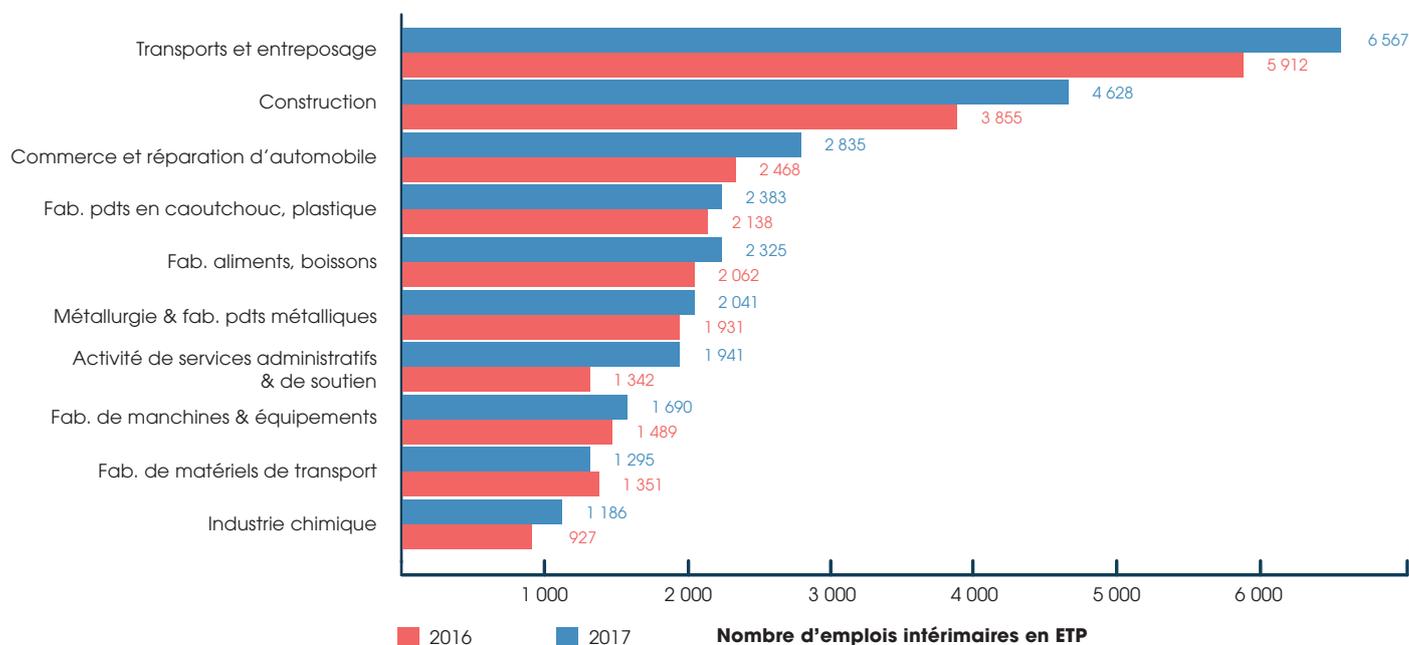
**Évolution du taux de recours à l'intérim entre 2013 et 2017**



Source : Acoess-Urssaf et DARES DSN - 2017

Plus des 2/3 des emplois intérimaires sont occupés par des hommes et 26 % par des jeunes de moins de 25 ans (contre 24,2 % en France métropolitaine). Par ailleurs, 79,1 % sont des ouvriers (contre 73,6 % en France métropolitaine).

### Les 10 secteurs d'activité employant le plus d'intérimaires en Centre-Val de Loire en 2016 et en 2017



Source : DARES - DSN 2017

Les secteurs industriels emploient 46,4 % des intérimaires en équivalents temps plein. Ces secteurs ont recours plus fortement à l'intérim en région qu'au niveau national (10,4 contre 9 intérimaires pour 100 salariés).

Les secteurs tertiaires emploient 39,7 % des intérimaires de la région. Le fort recours à l'intérim du secteur transport-logistique en région (11,6 intérimaires pour 100 salariés contre 6,4 au niveau national) explique la forte progression du volume d'intérimaires employés dans le tertiaire. L'implantation croissante de sites logistiques dans le Loiret sont essentiellement

à l'origine du phénomène. De fait, depuis 2015, le secteur Transport-logistique est le premier secteur employeur d'intérimaires en région Centre-Val de Loire.

En revanche, le secteur de la construction emploie seulement 12,7 % des intérimaires en équivalent temps plein de la région (contre 18,6 % au niveau national). Toutefois, la reprise d'activité dans le bâtiment se porte aujourd'hui exclusivement sur l'intérim avec un taux de recours des entreprises qui passe de 6,8 intérimaires pour 100 salariés en 2016 à 8,3 en 2017.



**Acoss - Urssaf** : Les effectifs salariés de la base Acoss-Urssaf sont issus des Cotisations (BRC) ou des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf. Grâce à des effectifs mesurés en fin de trimestre, cette source permet d'obtenir une information très réactive sur les données d'évolution des effectifs sur le seul secteur privé. Elle ne permet pas en revanche de caractériser le profil de ces salariés.

**La Déclaration sociale nominative (DSN)** est un fichier mensuel produit à partir de la paie destiné à communiquer les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes et administrations concernés permettant de remplacer l'ensemble des déclarations périodiques ou événementielles et diverses formalités administratives adressées jusqu'à aujourd'hui par les employeurs à une diversité d'acteurs (CPAM, Urssaf, AGIRC ARRCO, Organismes complémentaires, Pôle emploi, Centre des impôts, Caisses régimes spéciaux, etc.). Les données transmises dans la DSN mensuelle sont donc le reflet de la situation d'un salarié au moment où la paie a été réalisée. En complément, elle relate les événements survenus (maladie, maternité, changement d'un élément du contrat de travail, fin de contrat de travail...) dans le mois ayant eu un impact sur la paie.

# Les expositions aux risques professionnels

## • Sept secteurs cumulent les expositions

D'après SUMER 2010 (taux régionaux estimés), 7 secteurs d'activité (représentant 31,5 % des salariés<sup>1</sup> de la région Centre-Val de Loire) concentrent une part élevée de salariés exposés aux risques professionnels pour au moins trois des quatre principaux types de contraintes professionnelles (cf. grille de lecture et tableau de bord p.20-21) :



### - Le secteur de la construction (FZ)



### - Trois secteurs industriels :

- > Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA)
- > Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)
- > Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et équipements (CH)



### - Trois secteurs tertiaires :

- > Hébergement et restauration (IZ)
- > Activités pour la santé humaine (QA)
- > Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement (QB)

Dans le secteur de la **construction**, les 52 558 salariés sont particulièrement exposés à des risques pour la colonne vertébrale et les articulations, au bruit, à la manutention manuelle de charge et aux risques liés à la conduite d'engins de chantier. L'amiante, la poussière de bois, la silice cristalline et les solvants représentent une part importante des substances chimiques utilisées dans cette activité qui engendrent des effets néfastes sur la santé.

Dans le secteur de la **fabrication des denrées alimentaires** l'exposition des 19 466 salariés aux contraintes organisationnelles (erreur dans le travail pouvant entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit, du service, ou des coûts financiers importants pour l'entreprise), biologiques (contact avec un réservoir animal) et chimiques (farine, tensio-actif, eau de javel) est particulièrement élevée.

Le secteur de la **fabrication de produits en caoutchouc et plastique** qui comptabilise 18 130 salariés est un des secteurs d'activités les plus exposés aux risques chimiques, et notamment aux fumées de dégradation thermique des matières plastiques et autres cétones. Les expositions aux contraintes organisationnelles (erreur dans le travail pouvant entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit, du service, ou des coûts financiers importants pour l'entreprise) et physiques (position debout ou piétinement, déplacement à pied dans le travail, bruit supérieur à 85 dbA) restent non-négligeables.

Les 19 869 salariés de la **métallurgie** de la région sont particulièrement exposés aux contraintes posturales et articulaires, aux bruits, aux contraintes organisationnelles et chimiques (dont une part importante aux fumées de soudage, huiles, lubrifiants et solvants).

<sup>1</sup>Source : Insee Clap 2015 ; champs : effectif des salariés actualisé par secteur (A 38) en Centre-Val de Loire

Le secteur de l'**hôtellerie-restauration**, qui comptabilise 26 607 salariés est un des secteurs d'activités les plus exposés aux contraintes organisationnelles liées notamment au contact avec le public, aux erreurs dans le travail pouvant entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, devoir toujours ou souvent se dépêcher, ou travailler au moins 20 samedis par an. Plus d'un tiers des salariés sont exposés à des agents biologiques et presque la moitié d'entre-deux le sont à un ou plusieurs agents chimiques (dont tensio-actifs anioniques et eau de javel).

**Les secteurs de la santé et de l'action sociale**, qui représentent 118 516 salariés de la région, sont exposés à la fois à des contraintes physiques (essentiellement posturales et articulaires), biologiques, chimiques et organisationnelles. Parmi ces dernières, les plus prégnantes sont liées aux erreurs dans le travail pouvant entraîner des conséquences graves sur la qualité du service ou être dangereuses pour la sécurité. Le contact tendu avec le public, en lien avec l'activité propre à ce secteur, représente également une forte contrainte.



**L'Enquête SUMER (Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels)** dresse une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France. Elle est menée conjointement par la DARES et la DGT et repose sur l'expertise professionnelle de médecins du travail volontaires qui questionnent un grand nombre de salariés (près de 50 000 entre janvier 2009 et avril 2010). Cette enquête a été réalisée à nouveau en 2016-2017. Les résultats sont en cours de traitement.

L'enquête SUMER 2010, utilisée dans ce présent rapport, fournit une évaluation nationale des expositions aux risques professionnels des salariés. Afin d'obtenir des éléments régionaux, le Service Etudes Statistiques et Evaluation de la Direccte du Centre-Val de Loire et l'APST Centre-Val de Loire ont collaboré pour présenter les taux d'exposition régionaux estimés aux risques professionnels de l'enquête SUMER 2010. Les données SUMER 2010, nationales et régionales, permettent d'obtenir un état des lieux des expositions professionnelles aux nuisances ou aux situations de travail susceptibles d'être néfastes pour la santé, étape nécessaire à la mise en place de mesures de prévention au niveau local et régional.



#### Grille de lecture :

Les résultats présentés dans le tableau de bord p.20-21 décrivent les principales expositions professionnelles par type de contraintes (physiques, organisationnelles, agents biologiques, nuisances chimiques) et la poly-exposition des salariés par secteurs d'activité au travers de la nomenclature d'activité INSEE NAF 2008 agrégée en 38 niveaux<sup>2</sup>.

Un score a été calculé pour les contraintes physiques et organisationnelles selon le niveau et le cumul d'expositions aux différentes contraintes. Pour chaque secteur d'activité, les scores sont représentés graphiquement sur une échelle de 0 à 10, à l'aide des barres bleues. Les prévalences (%) de contraintes physiques et organisationnelles les plus élevées ont été listées.

Le taux régional d'exposition à un ou plusieurs agents biologiques et chimiques a été indiqué en pourcentage dans le tableau. À côté, sont listées les prévalences (%) des agents biologiques les plus exposants. L'exposition aux agents chimiques a été représentée de la même façon.

**Exemple :** Les salariés travaillant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique (CF) ont un niveau d'exposition aux contraintes physiques modéré (score de 5/10) et sont majoritairement exposés au travail sur écran. À l'inverse, le niveau d'exposition aux contraintes organisationnelles est très élevé (score de 10/10). Les salariés de l'industrie pharmaceutique sont peu exposés aux agents biologiques (6 %) mais sont beaucoup plus concernés par l'exposition aux agents chimiques (37,1 %) et notamment par l'utilisation d'éthanol ou d'alcool, et par la manipulation de médicaments allergisants.

<sup>2</sup> Ces résultats sont basés sur les travaux d'estimations régionales issues de l'enquête nationale SUMER 2010 menés par la Direccte et l'APST Centre-Val de Loire

## Estimations régionales Centre-Val de Loire SUMER 2010, par secteur d'activité - 1

Code	Secteur d'activité	Niveau d'exposition aux contraintes physiques	Contraintes physiques (prévalences les plus élevées)	Niveau d'exposition aux contraintes organisationnelles	Contraintes organisationnelles (prévalences les plus élevées)
AZ	Agriculture, Chasse, Sylviculture		Déplacement à pied dans le travail, Travail aux intempéries, Position debout ou piétinement		Une erreur dans le travail pourrait entraîner : des coûts financiers importants pour l'entreprise, des conséquences graves pour la qualité du produit ou service, conséquences dangereuses pour la sécurité
CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac		Position debout ou piétinement, Manutention manuelle de charges, Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service et des coûts financiers importants, Suivre des procédures de qualité strictes
CB	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Manutention manuelle de charges		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie		Position debout ou piétinement, Manutention manuelle de charges, Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, des coûts financiers importants pour l'entreprise
CE	Industrie Chimique		Travail sur écran (en continu ou discontinu), Position debout ou piétinement, Manutention manuelle de charges		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, Avoir un ou des entretien(s) individuelle(s) d'évaluation par an
CF	Industrie Pharmaceutique		Travail sur écran (en continu ou discontinu)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Suivre des procédures de qualité strictes
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Bruit supérieur à 85dba		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, des coûts financiers importants pour l'entreprise
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et équipements		Position debout ou piétinement, Bruit supérieur à 85dba, Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, des coûts financiers importants pour l'entreprise
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		Travail sur écran (en continu ou discontinu)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, Suivre des procédures de qualité strictes
CJ	Fabrication d'éléments électriques		Travail sur écran (en continu ou discontinu), Position debout ou piétinement, Position fixe de la tête et du cou		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service
CK	Fabrication de machines et équipements N.C.A.		Travail sur écran (en continu ou discontinu), Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service
CL	Fabrication de matériels de transport		Travail sur écran (continu ou discontinu), Déplacement à pied dans le travail, Position debout ou piétinement		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Une erreur dans le travail pourrait entraîner des coûts financiers importants pour l'entreprise
CM	Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements		Position debout ou piétinement, Manutention manuelle de charges, Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, des coûts financiers importants pour l'entreprise
DZ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		Travail sur écran (en continu ou discontinu)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an
EZ	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution		Manutention manuelle de charges, Travail aux intempéries, Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner : des coûts financiers importants pour l'entreprise, des conséquences graves pour la qualité du produit, conséquences dangereuses pour la sécurité
FZ	Construction		Position debout ou piétinement, Manutention manuelle de charges, Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner : des coûts financiers importants pour l'entreprise, des conséquences graves pour la qualité du produit ou service, des conséquences dangereuses pour la sécurité
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles		Position debout ou piétinement, Travail sur écran (continu ou discontinu), Manutention manuelle de charges		Demande extérieure exigeant une réponse immédiate, Contact tendu avec le public, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
HZ	Transports et entreposage		Manutention manuelle de charges, Travail sur écran (continu ou discontinu), Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service,
IZ	Hébergement et restauration		Position debout ou piétinement		Demande extérieure exigeant une réponse immédiate
JA	Édition, audiovisuel et diffusion		Travail sur écran (en continu ou discontinu)		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre, Demande extérieure exigeant une réponse immédiate
JB	Télécommunications		Travail sur écran (en continu ou discontinu)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an
JC	Activités informatiques et services d'information		Travail sur écran (en continu ou discontinu)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an
KZ	Activités financières et d'assurance		Travail sur écran (en continu ou discontinu)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an
LZ	Activités Immobilières		Travail sur écran (en continu ou discontinu), Déplacement à pied dans le travail, Position fixe de la tête et du cou		Contact tendu avec le public, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Demande extérieure exigeant une réponse immédiate
MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques		Travail sur écran (en continu ou discontinu)		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service
MB	Recherche-développement scientifique		Travail sur écran (en continu ou discontinu)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an
MC	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques		Travail sur écran (en continu ou discontinu), Position fixe de la tête et du cou, Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Demande extérieure exigeant une réponse immédiate
NZ	Activités de services administratifs et de soutien		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Manutention manuelle de charges		Une erreur dans le travail pourrait entraîner : des conséquences graves pour la qualité du produit ou service, des sanctions, des coûts financiers importants pour l'entreprise
QA	Activités pour la santé humaine		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Travail sur écran (continu ou discontinu)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) par an, Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, Suivre des procédures de qualité strictes
QB	Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Manutention manuelle de charges		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, Être en contact avec le public de vive voix, Contact tendu avec le public
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives		Travail sur écran (continu ou discontinu), Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit, Demande extérieure exigeant une réponse immédiate, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre
SZ	Autres activités de services		Position debout ou piétinement, Travail sur écran (continu ou discontinu), Position fixe de la tête et du cou		Une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit, Contact tendu avec le public, Demande extérieure exigeant une réponse immédiate

## Estimations régionales Centre-Val de Loire SUMER 2010, par secteur d'activité - 2

Taux régional d'exposition aux agents biologiques	Agents biologiques (prévalences les plus élevées)	Taux régional d'exposition à un ou plusieurs agents chimiques	Agents chimiques (prévalences les plus élevées)
30,7%	Contact direct animaux, Contact réservoir animal, Exposition aux déjections d'animaux	34,5%	Autres carburants, Gaz d'échappement diesel, Fongicides, Herbicides
31,4%	Contact réservoir animal	41,7%	Farine, Tensio actifs, Eau de Javel, Bases fortes
3,6%	--	35,1%	Toluène, Autres solvants (acétate d'éthyle), Acétones et autres cétones (MIBK), White spirit et solvants naphta
3,1%	Contact réservoir humain	48,4%	Poussière de bois, Autres alcools, Autres hydrocarbures pétroliers
7,3%	Exposition délibérée, Contact réservoir humain	36,4%	Ethanol, Acides Organiques, Autres cétones, Acides minéraux, Bases fortes
6,0%	Contact réservoir humain Contact réservoir animal, Exposition délibérée	37,1%	Ethanol, Autres alcools, Médicaments allergisants pour les salariés les manipulant, Ammoniac
4,1%	Travailler dans la maintenance de climatisations, tours aéroréfrigérantes, assainissement	60,2%	Fumées de dégradation matières plastiques, Autres cétones, Autres alcools
3,9%	Exposition délibérée, Contact réservoir humain	61,6%	Aluminium, Fumées de soudage d'éléments métalliques, Huiles minérales entières
2,9%	Contact réservoir humain, Possibilité de contamination respiratoire	39,0%	Autres alcools, Autres cétones (acétone, MIBK), Ethanol
1,6%	Contact réservoir humain, Liquides et tissus biologiques (et AES) au contact d'un RH	30,4%	Autres cétones (acétone, MIBK), Fumées de soudage d'éléments métalliques, Huiles minérales et synthétiques
5,6%	Contact réservoir animal	43,8%	Fumées de soudage d'éléments métalliques, Huiles minérales entières et synthétiques, Fluides aqueux
9,7%	Exposition délibérée	52,1%	Fluides aqueux, Huiles synthétiques et minérales entières, Fumées de soudage d'éléments métalliques
6,8%	Contact réservoir humain, Contact réservoir animal, Exposition à des liquides et tissus biologiques au contact d'un RH	56,4%	Fumées de soudage d'éléments métalliques, Poussières de bois, Autres cétones (acétone, MIBK)
8,3%	Travail dans la maintenance de climatisations, tours aéro-réfrigérantes, Contact RA	20,2%	Autres carburants, Huiles synthétiques, Acides minéraux, white-spirit et solvants
49,7%	Traitement des déchets, Contact d'un réservoir animal, Assainissement	36,2%	Gaz d'échappement diesel, Autres carburants, Gaz d'échappements autres (essence, GPL...)
6,6%	Travail dans l'assainissement ( Q.432-2.3), Contact réservoir animal	60,2%	Ciment, Poussière de bois, White spirit et solvants, naphta, Autres carburants
11,9%	Contact réservoir humain, Possibilité de contamination respiratoire	26,0%	Gaz d'échappement diesel, Tensio-actifs, Autres carburants
8,3%	Contact réservoir humain, Possibilités de contamination respiratoire, Exposition par contact rapprochés et fréquents	17,4%	Autres carburants, Gaz d'échappement diesel et autres (essence, GPL...)
37,6%	Contact réservoir humain, Possibilités de contamination respiratoire, Traitement déchets	47,6%	Tensio-actifs, Eau de Javel, Bases fortes, Acides minéraux
3,2%	Travailler au contact d'un réservoir humain, Contacts rapprochés et fréquents avec une personne	7,0%	White spirit et solvants naphta, Tensio-actifs, Ethers de glycol sauf CMR
4,9%	Travailler au contact d'un réservoir animal, Exposition aux déjections d'animaux, Travailler au contact d'un réservoir humain	4,0%	Autres carburants, Gaz d'échappements diesel et autres (essence, GPL...), Autres hydrocarbures pétroliers
0,9%	Travailler au contact d'un réservoir humain	1,5%	Tensio-actifs, Acides minéraux, Autres alcools
3,4%	Travailler au contact d'un réservoir humain, Possibilités de contamination respiratoire	2,8%	Eau de Javel, Chrome et dérivés, Cobalt et dérivés, Acier inoxydable
13,7%	Traitement des déchets, Contact réservoir humain	24,1%	Tensio-actifs, Eau de Javel, Autres alcools, White spirit et solvants naphta
3,9%	Travailler au contact d'un réservoir humain, Contact d'un réservoir animal	7,3%	Ethanol, Gaz d'échappements (diesel, essence, GPL...), Acides minéraux
19,9%	Exposition délibérée, Contact RA, Liquides ou tissus biologiques au contact d'un animal	35,5%	Ethanol, Autres cétones (acétone, MIBK), Acides minéraux et organiques
11,2%	Contact réservoir animal, Risque de morsure, griffure, blessure par animal, Exposition par contact direct avec des animaux	18,5%	Eau de Javel, Ethanol, Tensio-actifs, Eau oxygénée
16,2%	Contact réservoir humain, Traitement des déchets	32,8%	Tensio-actifs, Eau de Javel, Ciment, Acides minéraux, Autres carburants
75,0%	Contact RH, Contamination respiratoire, Contacts rapprochés et fréquents	53,3%	Tensio-actifs, Ethanol, Eau de Javel, Autres alcools
70,3%	Contact réservoir humain, Contacts rapprochés et fréquents entre personnes	46,4%	Tensio-actifs, Eau de Javel, Ethanol, Autres alcools
21,4%	Contact réservoir animal, Contact réservoir humain, Exposition aux déjections d'animaux	18,2%	Eau de Javel, Tensio-actifs, Gaz d'échappements autres (essence, GPL...), Autres cétones
41,4%	Contact réservoir humain, Contacts rapprochés et fréquents entre personnes	42,0%	Persulfates de sodium, de potassium et d'ammonium, Tensio-actifs, Eau oxygénée, Eau de Javel, Ammoniac

Source : Sumer 2010, Dares - DGT - DGAFP - Exploitation : APST Centre-Val de Loire (Projet ACACIA) - Direccte Centre-Val de Loire



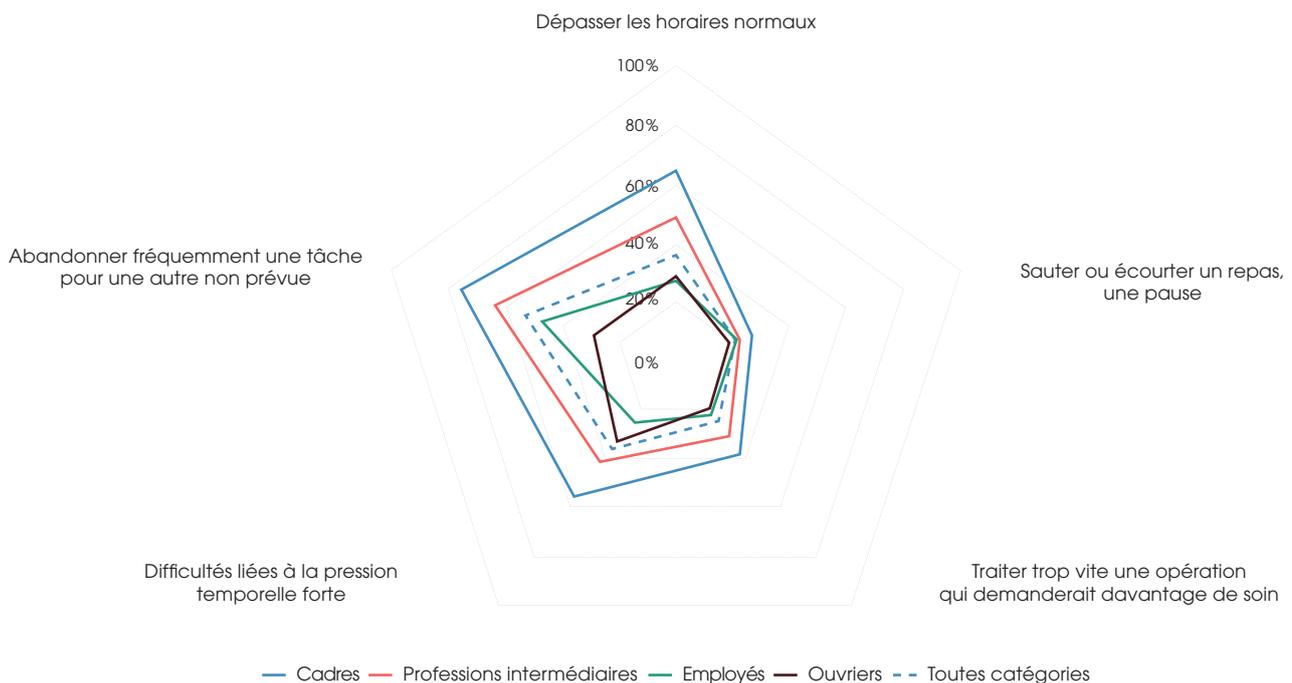
**Evrest (Evolutions et RElations en Santé au Travail)** est un observatoire national créé par des médecins du travail et des chercheurs, afin d'améliorer la visibilité des relations entre le travail et la santé des salariés. Evrest repose sur la participation volontaire des médecins du travail. En région Centre-Val de Loire, le dispositif est utilisé essentiellement par des médecins du travail de services de santé inter-entreprises. Depuis 2007, environ 100 médecins du travail de la région Centre-Val de Loire se sont inscrits. À l'heure actuelle, tous les secteurs d'activité ne sont pas représentés dans l'échantillon régional de salariés (notamment le secteur du BTP). L'observatoire est alimenté par des données collectées annuellement par l'équipe médicale auprès d'un échantillon de leurs salariés (ceux nés en octobre des années paires, depuis janvier 2017), à l'aide d'un questionnaire standardisé.

Les résultats présentés ici portent sur l'échantillon régional 2016-2017 constitué de 1233 salariés (dont 596 salariés nés en octobre des années paires 2016 et 637 salariés nés en octobre 2017). Cet échantillon ne prétend pas à être représentatif de l'ensemble de la population de la région Centre-Val de Loire (périodicité des visites, volontariat des médecins, ...) mais des salariés suivis par les médecins du travail, nombreux et divers, participant à Evrest (31 équipes pour 2016 et 2017).

## • Des contraintes de temps très présentes

72 % des salariés de l'échantillon Evrest présentent au moins une des cinq contraintes de temps liées à la charge de travail suivantes : dépassement des horaires normaux, traiter trop vite une opération, sauter ou écourter un repas ou ne pas prendre de pause, difficultés liées à la pression temporelle forte, ou abandonner une tâche pour une autre non prévue.

### Contraintes de temps selon la catégorie socio-professionnelle (PCS) en région Centre-Val de Loire



Source : EVREST 2016-2017 - Exploitation APST Centre-Val de Loire

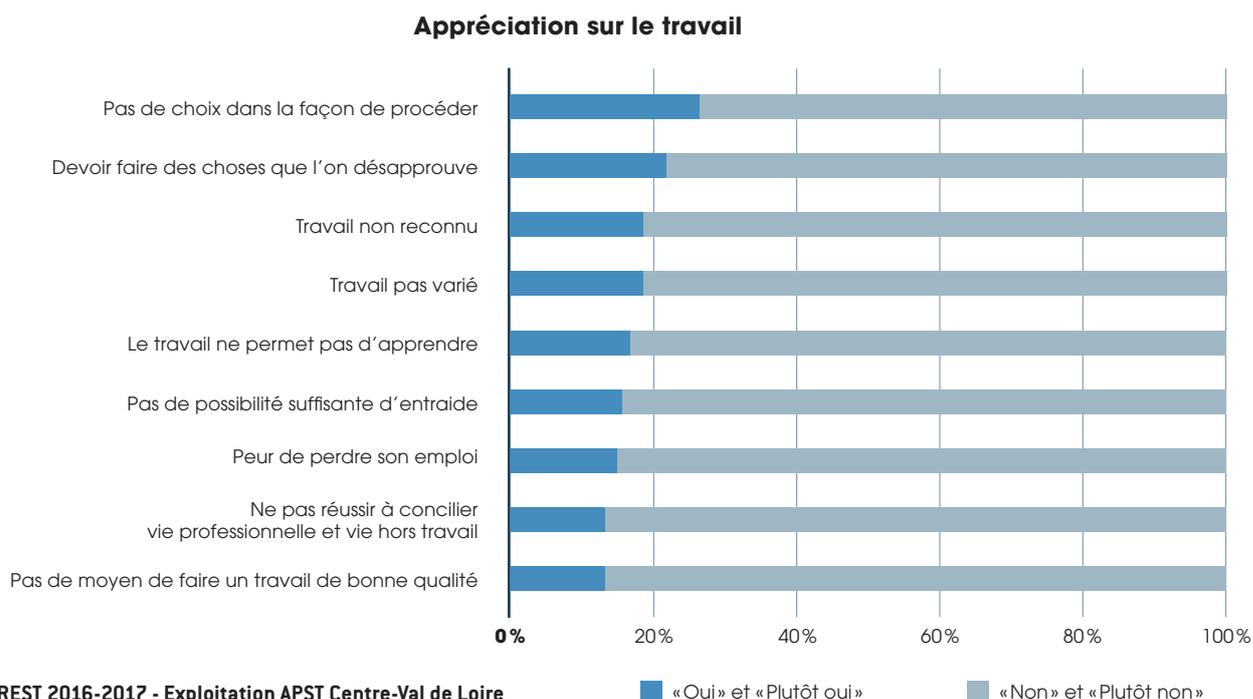
Parmi ces contraintes, 5 salariés sur 10 déclarent fréquemment abandonner une tâche pour une autre non prévue et environ 4 salariés sur 10 déclarent dépasser régulièrement leurs horaires normaux. La même proportion de salariés déclare avoir des difficultés liées à la pression temporelle forte.

Le graphique en radar présente clairement des expositions plus fortes pour les cadres que pour les autres catégories socio-professionnelles. Ce constat est observé pour l'ensemble de ces contraintes de temps et en particulier pour le dépassement des horaires normaux, l'abandon fréquent d'une tâche pour une autre et les difficultés liées à la pression temporelle. Ces constats sont globalement similaires pour l'échantillon national. On a pu observer cependant que les ouvriers en région présentent davantage de difficultés liées à la pression temporelle forte qu'au niveau national.

## • Une appréciation du travail globalement positive

Au niveau national comme en région Centre-Val de Loire, plus de 8 salariés sur 10 considèrent que leur travail leur permet d'apprendre des choses. La même proportion de salariés considère que leur travail est varié. On observe également que le collectif de travail est rapporté comme satisfaisant pour plus de 8 salariés sur 10, qui estiment avoir des possibilités suffisantes d'entraide et de coopération.

Cependant, ce constat est à modérer car environ 2 salariés de la région sur 10 déclarent avoir un travail qui est non reconnu par leur entourage professionnel, soit un peu plus qu'au niveau national.



Malgré une appréciation globale du travail plutôt positive, il est à noter que 27 % des salariés n'ont pas le choix dans la façon de procéder (vs. 24 % au niveau national) et que 22 % déclarent devoir faire des choses qu'ils désapprouvent.

Environ 12 % des salariés en France et en région Centre-Val de Loire déclarent ne pas avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité, travaillent avec la peur de perdre leur emploi et ont des difficultés à concilier vie professionnelle et vie hors travail.

Que ce soit au niveau national ou régional, les ouvriers sont nettement plus exposés aux items relatifs à de faibles marges de manœuvre et d'autonomie (le travail ne permet pas d'apprendre des choses, le travail n'est pas varié, pas le choix dans la façon de procéder), par rapport aux autres catégories socio-professionnelles. Ils restent également les plus concernés par le travail non-reconnu par l'entourage professionnel et la peur de perdre son emploi. Pour les autres items, peu de différences sociales sont observées.

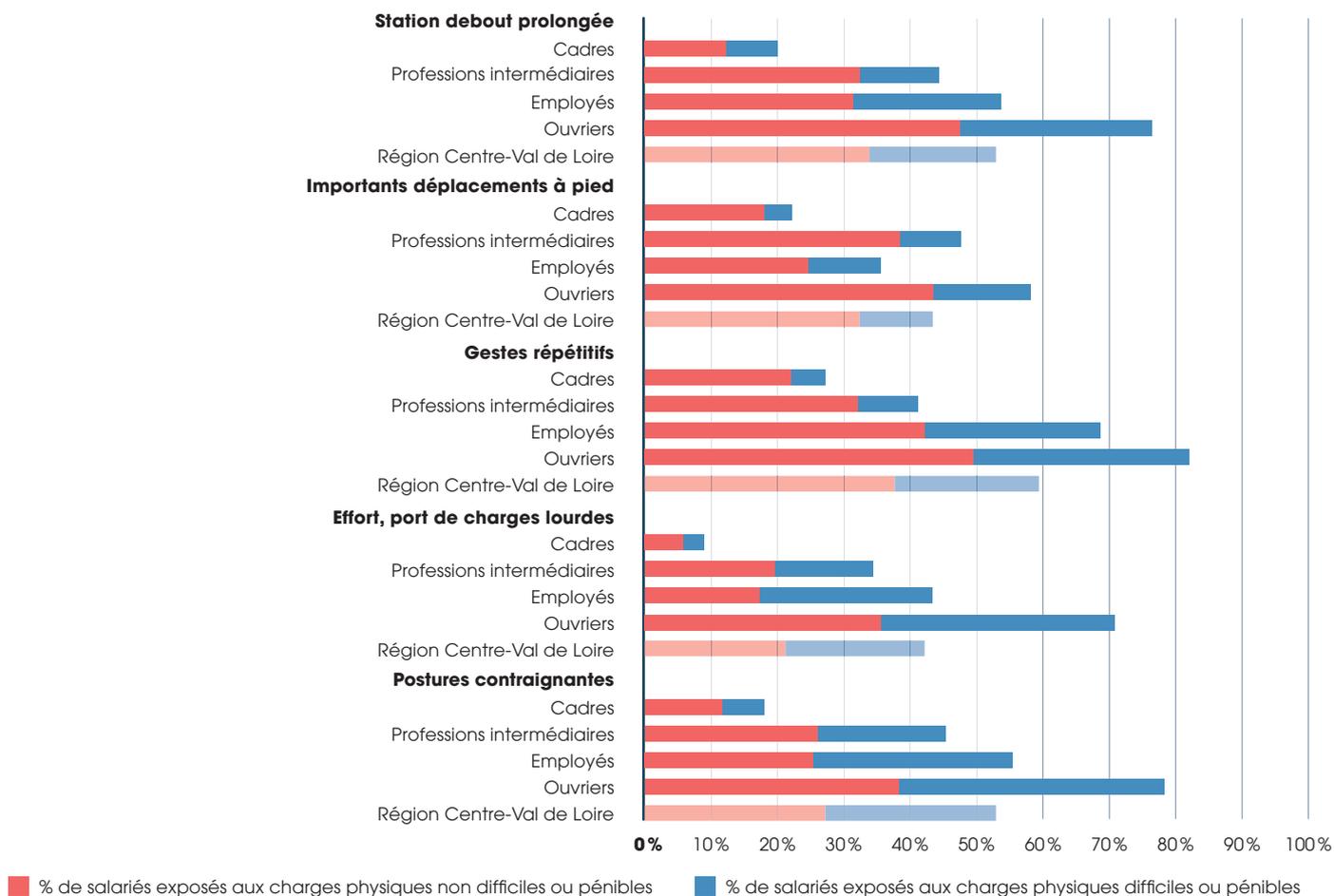
## • Une pénibilité physique très présente

En région Centre-Val de Loire, 80 % des salariés ont déclaré être exposés parfois ou souvent à au moins une des 5 charges physiques (gestes répétitifs, station debout prolongée, postures contraignantes, effort / port de charges lourdes ou importants déplacements à pied). Les gestes répétitifs, la station debout prolongée et les postures contraignantes sont les charges physiques les plus prégnantes en région et au niveau national.

En France comme en région, la pénibilité ou difficulté ressentie liées à 5 charges physiques sont plus fortes pour les postures contraignantes et les efforts / port de charges lourdes.

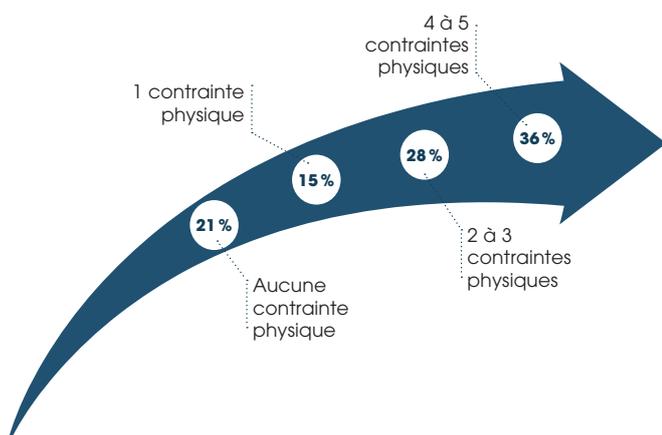
On observe de nets gradients sociaux pour l'ensemble des contraintes physiques, au détriment des ouvriers qui présentent des expositions plus élevées que les autres catégories socio-professionnelles, au niveau régional comme au niveau national.

### Charges physiques du poste de travail selon la PCS



Source : EVREST 2016-2017 - Exploitation APST Centre-Val de Loire

### Cumul de contraintes physiques



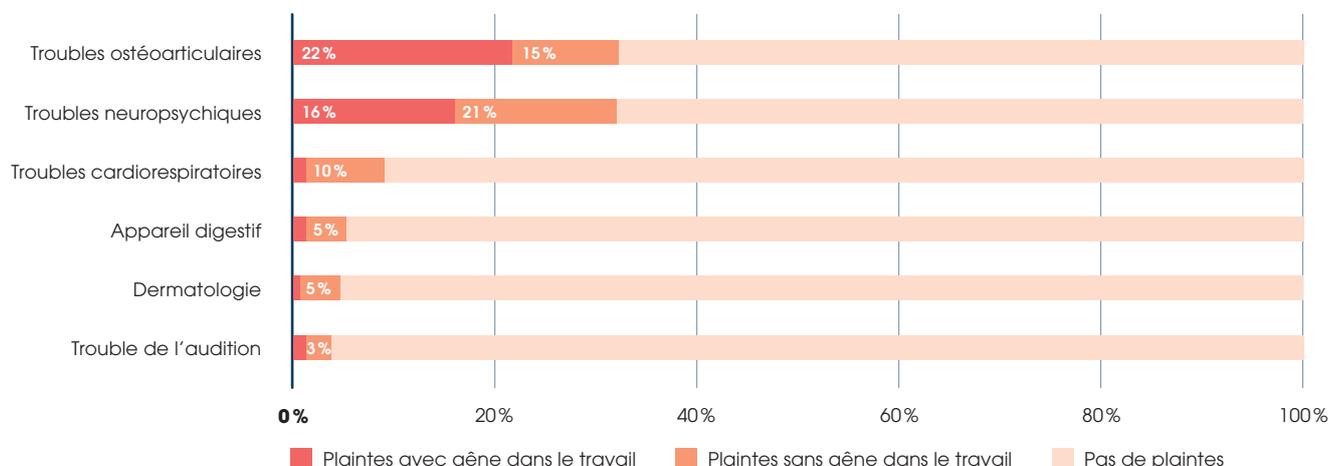
Source : EVREST 2016-2017 - Exploitation APST Centre-Val de Loire

Plusieurs résultats du dispositif Evrest montrent que ces expositions ne sont pas toujours vécues comme des situations pénibles ou difficiles par les salariés. Le ressenti de la pénibilité est dépendant de la fréquence de l'exposition mais aussi de l'âge du salarié, de son état de santé, du cumul des expositions, ainsi que des contraintes de temps sur le poste de travail. L'analyse des situations de travail est donc essentielle pour comprendre le mécanisme de contribution de ces expositions sur l'altération de la santé des salariés.

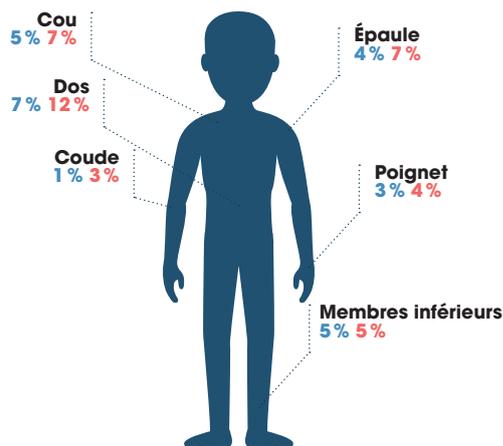
Parmi les salariés enquêtés en région Centre-Val de Loire, 21 % ne présentent aucune des contraintes physiques présentées ci-dessus, 15 % sont concernés par une seule contrainte physique, 28 % par 2 ou 3 de ces contraintes physiques et 36 % cumulent la quasi ou totalité de ces contraintes (4 à 5). Ce cumul concerne particulièrement les ouvriers.

## • Des problèmes ostéo-articulaires et de fatigue fréquents

### Problèmes de santé



### Zoom sur les troubles ostéoarticulaires



### Zoom sur les troubles neuropsychiques



Source : EVREST 2016-2017 - Exploitation APST Centre-Val de Loire

En région Centre-Val de Loire, 37 % des salariés enquêtés dans le cadre du dispositif Evrest souffrent de troubles ostéoarticulaires, en particulier du dos. La même proportion de salariés déclarant des troubles neuropsychiques est observée. Parmi ces troubles, les problèmes de sommeil et d'anxiété/irritabilité/colère sont les plus prégnants. Ces problèmes de santé entraînent de la gêne dans le travail pour 22 % des salariés pour les troubles ostéoarticulaires et 16 % pour les troubles neuropsychiques.

Les expressions des troubles neuropsychiques varient selon la catégorie socioprofessionnelle. Ils sont plus souvent rencontrés chez les ouvriers et les employés. La fréquence des troubles ostéoarticulaires varie également de façon importante selon la profession. En effet, presque 3/4 des employés et ouvriers en signalent au cours des 7 derniers jours, et un peu plus d'1/4 pour les cadres et professions intermédiaires.

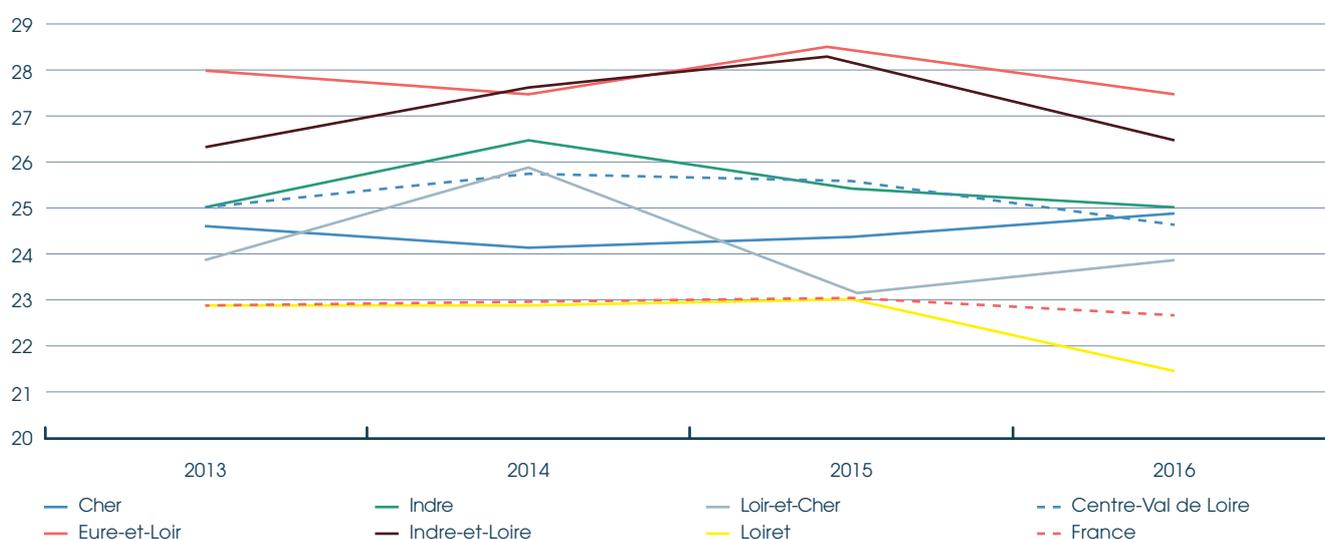
Les troubles cardiorespiratoires touchent 12 % des salariés enquêtés. Suivent ensuite les problèmes liés à l'appareil digestif (7 %), à la dermatologie (6 %) et aux troubles de l'audition (5 %).

# La sinistralité au travail des salariés du régime général

- Une fréquence plus élevée des accidents au travail en région qu'au niveau national

Sur la période 2013 à 2016, le taux de fréquence des accidents du travail (AT) diminue en région Centre-Val de Loire, particulièrement dans le département du Loiret. En revanche, il tend à progresser dans les départements du Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Évolution du taux de fréquence des accidents du travail par département, en région Centre-Val de Loire et en France entre 2013 et 2016



Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2013-2016



## Pour mieux comprendre :

Les taux de fréquence jusqu'en 2016 sont calculés à partir des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS).

À compter de 2017, les indicateurs sont calculés à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) des établissements de la région Centre-Val de Loire. La DSN, devenue obligatoire depuis janvier 2017, a créé une rupture dans les séries statistiques par les changements de règles qu'elle a induits.

La comparaison de 2017 avec les années précédentes sera rendue impossible pour les effectifs, les heures travaillées et les éléments statistiques qui en découlent tels que les taux de fréquence.

En 2017, 24 183 accidents du travail sur 53 972 donnent lieu à un arrêt de travail d'au moins une journée en région Centre Val de Loire. Le Loiret et l'Indre-et-Loire concentrent plus de la moitié d'entre eux (respectivement 28 % et 26 %). La fréquence des accidents du travail est, quant à elle, supérieure à l'ensemble de la région (22,27 accidents du travail par million d'heures travaillées) et au niveau national (20,74) dans les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire et du Cher avec plus de 23 accidents du travail par million d'heures travaillées en 2017.

## Répartition territoriale et taux de fréquence des accidents du travail en 2017

Département	Nombre AT avec Arrêt	Part des AT avec Arrêt	Taux de fréquence des AT
Cher	2 527	10,4%	23,1
Eure-et-Loir	3 866	16,0%	24,4
Indre	1 933	8,0%	22,4
Indre-et-Loire	6 377	26,4%	23,6
Loir-et-Cher	2 823	11,7%	21,1
Loiret	6 657	27,5%	20,4
<b>Région Centre-Val de Loire</b>	<b>24 183</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,3</b>
<b>France</b>	<b>639 015</b>	<b>-</b>	<b>20,7</b>

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

### • Près de 64 % des accidents du travail concentrés dans 5 secteurs d'activité

En 2017, les accidents du travail sont principalement recensés dans 5 secteurs d'activité qui enregistrent 63,5% de l'ensemble de la sinistralité de la région Centre-Val de Loire.

## Répartition sectorielle et taux de fréquence des accidents du travail en Région Centre-Val de Loire en 2017

Secteur d'activité	Nombre AT avec Arrêt	Part des AT avec Arrêt	Taux de fréquence des AT
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3 560	14,7%	21,2
Activités de services administratifs et de soutien	3 333	13,8%	26,8
Construction	3 195	13,2%	41,0
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	2 980	12,3%	44,0
Transports et entreposage	2 287	9,5%	32,0
<b>Les 5 secteurs les plus accidentogènes</b>	<b>15 355</b>	<b>63,5%</b>	<b>33,0</b>
<b>Tous secteurs d'activité confondus</b>	<b>24 183</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,3</b>

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

Trois de ces cinq secteurs se distinguent également par des taux de fréquence des accidents du travail parmi les plus élevés :

- l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement avec 44,0 accidents du travail par million d'heures travaillées (contre 41,0 au niveau national) ;
- la construction (41,0 contre 35,9) ;
- le transport et entreposage (32,0 contre 34,0).



**L'accident du travail en premier règlement** est l'accident du travail qui est à l'origine de versements d'indemnités journalières la même année que sa survenue.

**Les accidents du travail avec arrêt** sont dénombrés à partir du premier jour d'arrêt de travail. Ils sont enregistrés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) puis transmis au service Tarification de la Carsat qui impute ensuite un taux de cotisation à l'employeur en fonction du nombre d'accidents du travail comptabilisés sur 3 ans.

**Les accidents du travail avec arrêt d'au moins 4 jours** concernent des accidents du travail qui ont fait l'objet d'une codification avec la saisie le plus souvent par la CPAM d'informations complémentaires. Celles-ci peuvent être utilisées à des fins statistiques pour déterminer notamment l'activité (ce que faisait la personne au moment de l'accident), la déviation (ce qui a dysfonctionné au moment de l'accident) ou le contact (ce qui a occasionné la lésion).

**Taux de fréquence des accidents du travail** : nombre d'accidents du travail en premier règlement par million d'heures travaillées.

## Taux de fréquence des accidents du travail par secteur d'activité (A 38) en région Centre-Val de Loire en 2017



Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

- Plus d'un tiers des victimes d'accidents du travail chez les salariés de 45 ans et plus

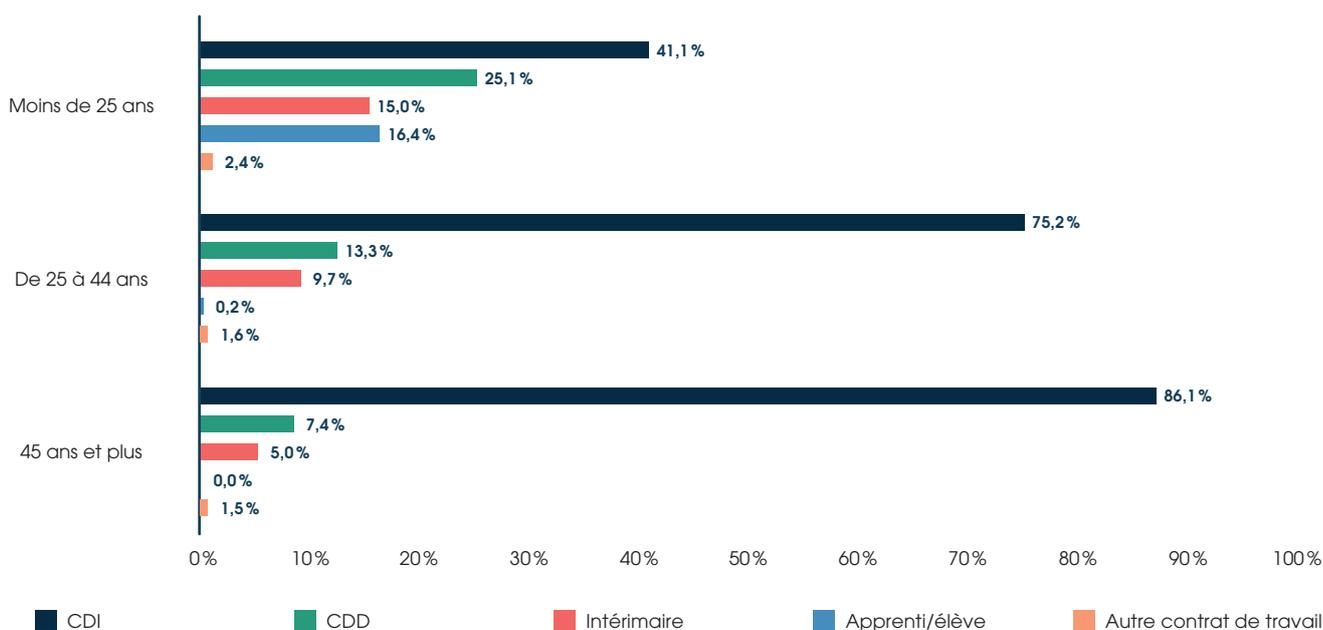
### Répartition par âge des accidents du travail en région Centre-Val de Loire en 2017

Tranche d'âge	Nombre AT avec Arrêt	Part des AT avec Arrêt
Moins de 25 ans	3 223	16,0%
De 25 à 44 ans	10 061	50,0%
45 ans et plus	6 822	34,0%
<b>Tous âges confondus</b>	<b>20 106</b>	<b>100,0%</b>

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

Avec l'avancée en âge, les accidents du travail concernent des assurés dont le contrat de travail est de plus en plus pérenne. Alors que parmi les victimes d'accidents du travail de moins de 25 ans, 15 % sont intérimaires, ils ne sont plus que 5 % parmi les plus de 45 ans.

### Nombre et répartition des accidents du travail par tranche d'âge et typologie de contrat de travail en région Centre-Val de Loire en 2017



Hors non réponses (types de contrats de travail non renseignés)

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

- **30 % des accidents du travail touchent des salariés qui ont moins d'un an d'ancienneté**

**Nombre et répartition des accidents du travail par typologie de contrat de travail en région Centre-Val de Loire en 2017**

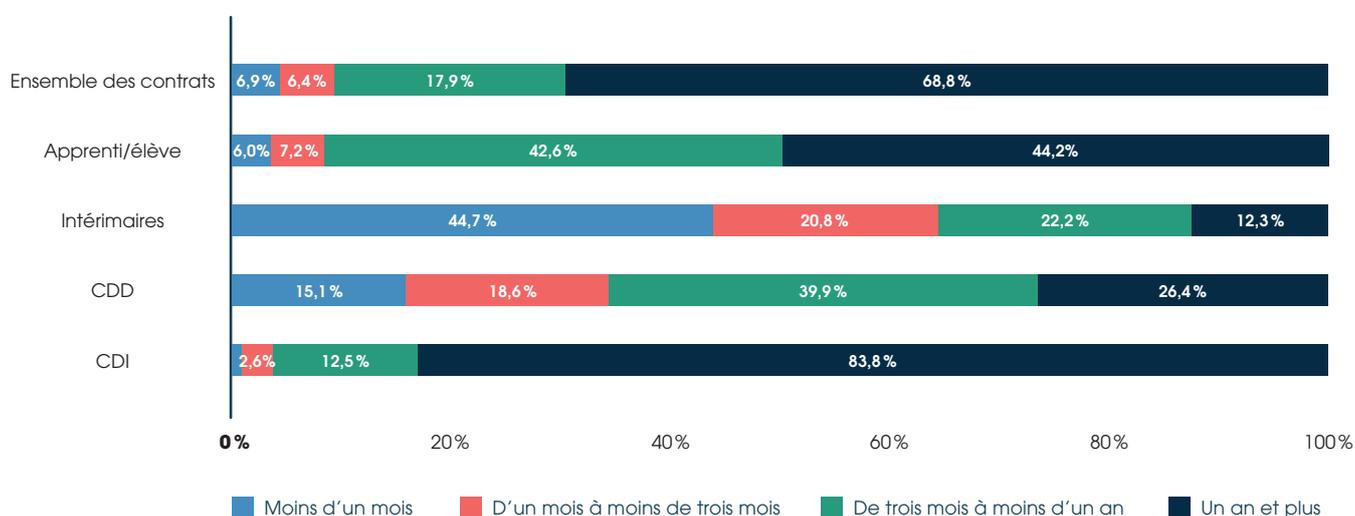
Type de contrat	Nombre AT avec Arrêt	Part des AT avec Arrêt
CDI	14 600	75,2%
CDD	2 617	13,5%
Intérimaire	1 663	8,5%
Apprenti / élève	545	2,8%
<b>Tous contrats confondus</b>	<b>19 425</b>	<b>100,0%</b>

Hors autres contrats et non réponses (types de contrats de travail non renseignés)

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

L'ancienneté des salariés dans le poste étant inhérente à la nature des contrats occupés, les contrats précaires présentent une proportion élevée d'accidents du travail pour des personnes de faible ancienneté sur les postes.

**Nombre et répartition des accidents du travail par typologie de contrat de travail et ancienneté dans le poste en région Centre-Val de Loire en 2017**



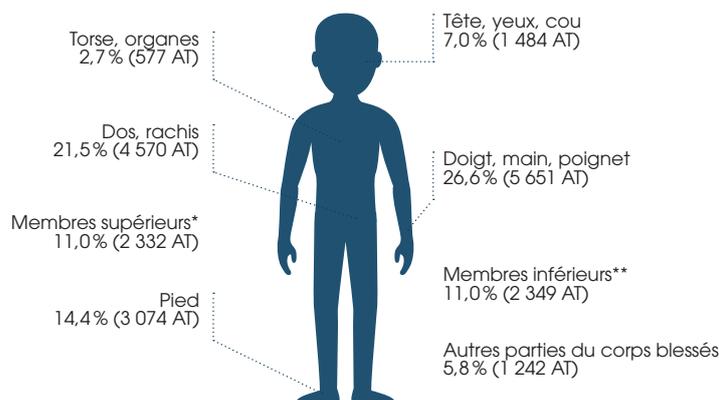
Hors autres contrats et non réponses (types de contrats de travail non renseignés)

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

- **27 % des lésions consécutives à un AT affectent le doigt, la main ou le poignet**

En région Centre-Val de Loire, plus d'un quart des lésions repérées chez les assurés victimes d'un accident du travail en 2017 concernent un doigt, une main ou un poignet et plus d'un sur cinq touche le dos ou le rachis.

### Nombre et répartition des accidents du travail par siège des lésions en région Centre-Val de Loire en 2017



Hors non réponses. \* Sauf doigt, main, poignet. \*\* Sauf pied

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

- **La moitié des accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt concernent les dysfonctionnements liés à des matériaux, produits ou matières et chutes de plain-pied**

En 2017, près de la moitié des accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt surviennent du fait d'un dysfonctionnement lié à l'utilisation de matériaux, de produits ou de matières (32,8%) ou en lien avec des chutes de plain-pied (16,9%).



#### Pour mieux comprendre :

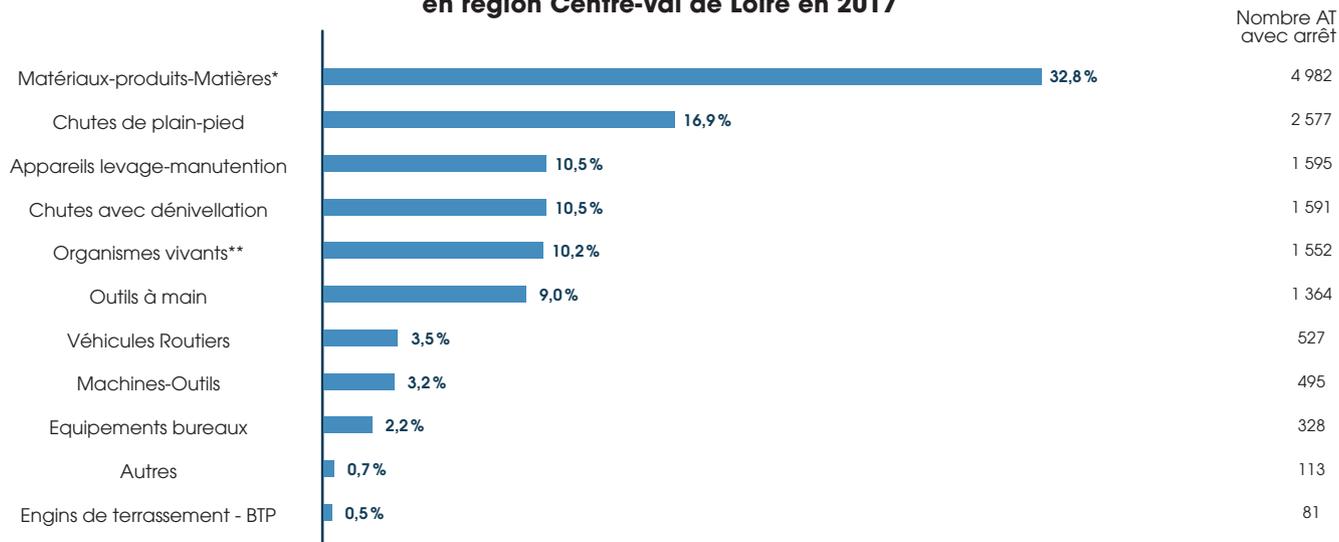
Le risque à l'origine de l'accident du travail appelé agent matériel de déviation permet d'identifier ce qui a dysfonctionné au moment de la survenue de l'accident du travail. Les agents matériaux de déviation sont regroupés par familles de déviation dont il est question sur le graphique à venir.

\* La famille de déviation « Matériaux-produits-Matières » regroupe principalement les agents matériaux de déviation suivants :

- les charges manutentionnées manuellement ;
- les matériaux, objets, produits, éléments constitutifs de machine ou de véhicule, bris, poussières ;
- les cartons et emballages divers ;
- les autres agents de construction, de machine ou de véhicule ;
- les pièces travaillées...

\*\* La famille de déviation « Organismes vivants » fait essentiellement référence aux agents matériaux de déviation liés aux humains mais également aux animaux et aux végétaux.

### Nombre et répartition des accidents du travail par « agent matériel de déviation » en région Centre-Val de Loire en 2017



Hors non réponses (AT non classés avec 4 jours d'arrêt ou plus)

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

## • 2 062 maladies professionnelles reconnues

En région Centre-Val de Loire en 2017, plus d'un tiers des maladies professionnelles sont reconnues dans le département de l'Indre-et-Loire alors qu'il ne concentre que 25 % des salariés du régime général. L'implantation du Centre de Consultations des Pathologies Professionnelles à Tours pourrait impacter la proportion élevée de maladies professionnelles reconnues dans le département. De même, les maladies professionnelles pourraient être sous-déclarées dans certains départements.

### Répartition territoriale des maladies professionnelles (MP) reconnues en région Centre-Val de Loire en 2017

Département	Nombre de MP reconnues	Part des MP reconnues
Cher	174	8,4%
Eure-et-Loir	295	14,3%
Indre	257	12,5%
Indre-et-Loire	703	34,1%
Loir-et-Cher	288	14,0%
Loiret	345	16,7%
<b>Région Centre-Val de Loire</b>	<b>2 062</b>	<b>100,0%</b>
<b>France</b>	<b>48 522</b>	<b>-</b>

Hors autres tableaux comptant un faible nombre de MP

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017



#### Pour mieux comprendre :

La reconnaissance des maladies professionnelles peut s'effectuer :

- dans les cas les plus simples, en réponse à des critères précis faisant référence à un tableau de maladie professionnelle parmi les 116 tableaux existants à ce jour ;
- ou par le passage en Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP) dès lors que la déclaration de maladie professionnelle ne concerne pas un tableau référencé ou que des éléments du dossier posent problème pour que la maladie professionnelle puisse être reconnue.

Lorsqu'elle est reconnue, la maladie professionnelle peut être à l'origine de versements d'indemnités journalières conséquentes, par exemple lorsque la reconnaissance concerne un tableau tel que l'amiante.

## • 84 % des maladies professionnelles reconnues concernent des affections péri-articulaires

Les affections péri-articulaires représentent plus de 8 maladies professionnelles reconnues sur 10 en 2017. L'ensemble des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), quant à eux, concernent 91% de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues en région Centre-Val de Loire.

### Nombre et répartition des maladies professionnelles reconnues par tableau de MP en région Centre-Val de Loire en 2017

Numéro de Tableau MP	Nombre de MP reconnues	Part des MP reconnues
Affections péri-articulaires (057)	1 741	84,4%
Affections du rachis lombaire - Manutention (098)	100	4,9%
Amiante (030 - 030 bis)	81	3,9%
Lésions du ménisque (079)	16	0,8%
Affections du rachis lombaire - Vibrations (097)	13	0,6%
Surdit� (042)	9	0,5%
Affections dues aux vibrations (069)	5	0,2%
<b>Tous tableaux de MP confondus</b>	<b>2 062</b>	<b>100,0%</b>

Hors autres tableaux comptant un faible nombre de MP reconnues

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - donn es 2017



**Les maladies professionnelles en premier r glement** sont les maladies professionnelles qui sont   l'origine de versement d'indemnités journali res la m me ann e que leur d claration.

**Les maladies professionnelles avec arr t** sont d nombrees   partir du premier jour d'arr t de travail.

**Les maladies professionnelles d clar es** : Lorsque le dossier de maladie professionnelle est constitu , il est question de maladie professionnelle d clar e   la CPAM dont d pend l'assur .

**Les maladies professionnelles reconnues** donnent lieu   un r f rencement dans un tableau de maladie professionnelle ou   une reconnaissance en CCRMP.

#### L'imputation des maladies professionnelles :

-   l'employeur : La maladie professionnelle est g n ralement imput e au dernier employeur de l'assur .
- Au compte sp cial : Lorsque le dernier employeur a cess  son activit  ou que son num ro SIRET a chang  et qu'il n'est pas possible de le retrouver, la maladie professionnelle reconnue peut  tre imput e au compte sp cial.

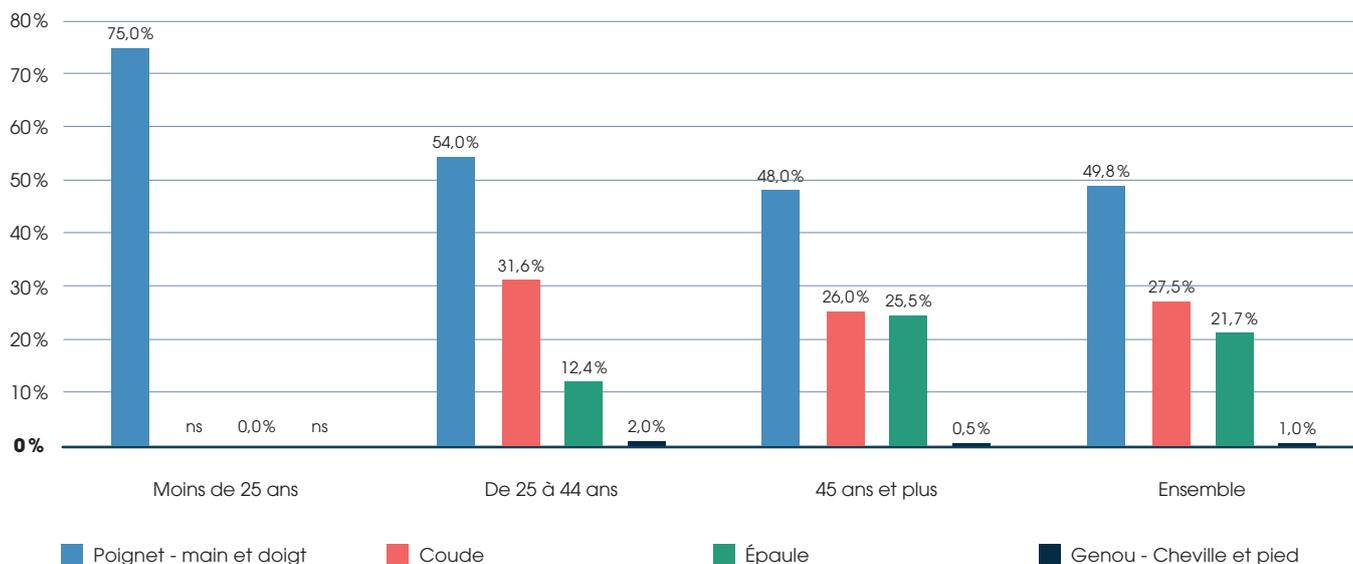
**Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)** regroupent les affections p ri-articulaires (MP 057), les l sions du m nisque (MP 079), les affections dues aux vibrations (MP 069), celles du rachis lombaire li es   la manutention (MP 098) ainsi que celles concernant les vibrations (MP 097).



Les commentaires et graphiques suivants relatifs aux maladies professionnelles concernent uniquement celles imput es au compte employeur, c'est- -dire au dernier employeur connu.

D'une mani re g n rale, la moiti  des l sions concernant les affections p ri-articulaires sont localis es au niveau du poignet, de la main ou du doigt. Chez les plus jeunes, les trois-quarts des l sions concernent ces membres sup rieurs tandis que les l sions sont davantage r parties sur d'autres articulations des membres sup rieurs avec l'avanc e en  ge.

### Répartition des affections péri articulaires (MP 057) par âge et selon la localisation de la lésion en région Centre-Val de Loire en 2017

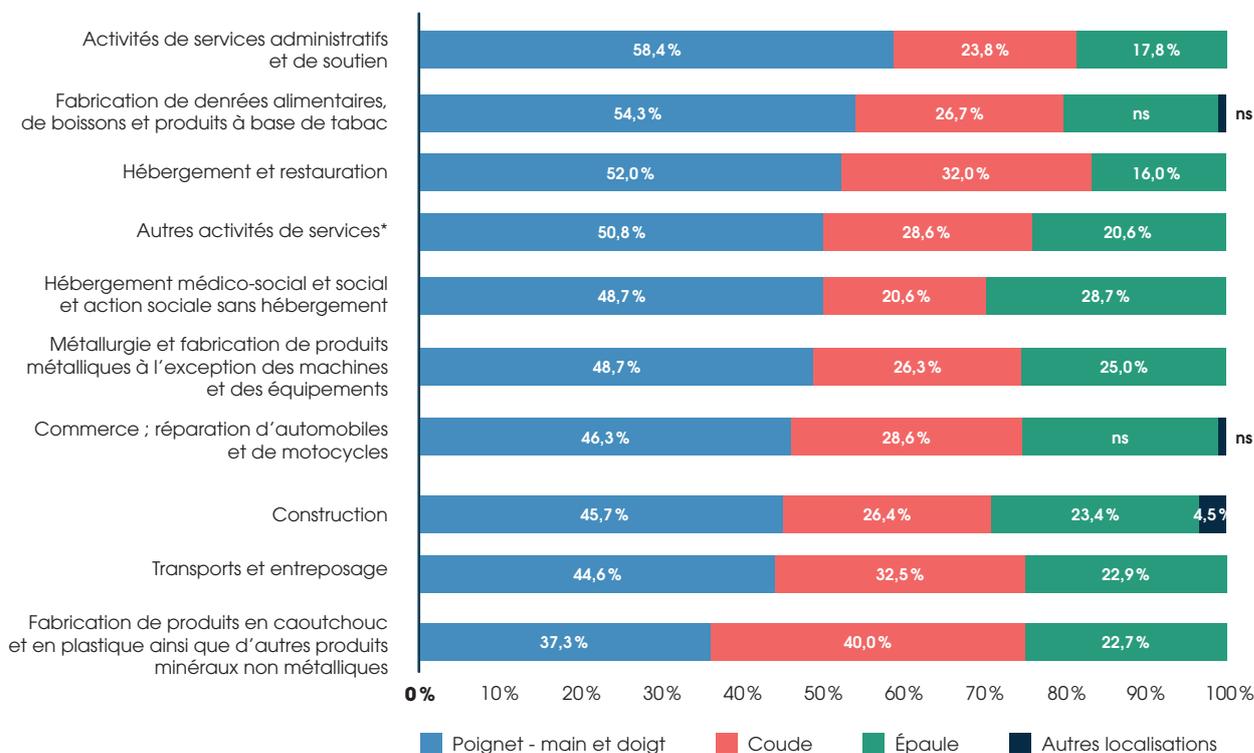


ns : non significatif (basé sur un nombre de MP inférieur à 5)

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 - données 2017

Dans la région en 2017, plus de la moitié des lésions du poignet, de la main et du doigt recensées parmi les affections péri-articulaires se concentrent dans les activités de services administratifs et de soutien, la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac ainsi que dans l'hébergement et la restauration. L'exposition de ces membres supérieurs peut s'avérer plus importante dans ces secteurs à forte activité manuelle.

### Répartition sectorielle des affections péri-articulaires (MP 057) selon la localisation de la lésion en région Centre-Val de Loire en 2017



ns : non significatif (basé sur un nombre de MP inférieur à 5)

\*Le secteur « Autres activités de services » regroupe principalement des maladies professionnelles liées à la coiffure et aux activités des organisations associatives.

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels et de la Relation Entreprise, 2019 – données 2017

## • 81 maladies professionnelles reconnues liées à l'amiante

88 % des 38 cancers professionnels reconnus en région Centre-Val de Loire sont dus à l'inhalation de poussières d'amiante.

En 2017 en région Centre-Val de Loire, plus des trois-quarts des 81 maladies professionnelles en lien avec l'amiante concernent des ouvriers qualifiés, principalement des métiers de l'industrie et de l'artisanat ou de la mécanique.

Bien que moins représentées dans l'ensemble des maladies professionnelles indemnisées dans la région qu'au niveau national en 2017, celles dues à l'amiante coûtent 14 fois plus cher que la moyenne des maladies professionnelles.

## La sinistralité au travail des salariés du régime agricole

### • Augmentation du nombre d'heures travaillées

En région Centre Val de Loire, les salariés<sup>3</sup> représentent 39 % des actifs agricoles du Centre-Val de Loire en 2016 (contre 35 % en France métropolitaine).

70 millions d'heures de travail ont été déclarées au régime des salariés agricoles, en hausse de 2,5 % par rapport à 2015. Les secteurs « Culture-Élevage » et « Organismes professionnels » (activités tertiaires : banque, assurance, ...) concentrent le plus grand nombre d'heures avec respectivement 41,6 % et 26,5 %.



#### Pour mieux comprendre :

En raison de la montée en charge de la DSN et des ruptures de séries engendrées, le traitement des données MSA 2017 n'a pas été rendu possible à la date de publication de cette édition. La construction d'indicateurs comparables, notamment méthodologiquement, à ceux de la sinistralité du régime général est souhaitée et sera travaillée dans le cadre de la prochaine édition.

Des indicateurs clés sur la sinistralité des salariés agricoles ont été néanmoins sélectionnés parmi ceux produits par la CCMSA pour l'année 2016 afin d'apporter une première information sur la sinistralité du régime agricole en région Centre-Val de Loire.

### • Près de 2 600 AT-MP chez les salariés agricoles

2 316 accidents du travail, 211 accidents de trajet, 117 maladies professionnelles et 3 accidents du travail mortels ont été déclarés et reconnus en région-Centre Val de Loire en 2016. Le nombre d'AT-MP diminue de 6,9 % par rapport à 2015.

### • Baisse du nombre d'accidents de travail avec arrêt de 5,1 %

En 2016, le nombre d'accidents de travail avec arrêt s'établit à 1 684, soit une baisse de - 5,1 % par rapport à 2015.

Le secteur « Culture-Élevage » regroupe 48,6 % de ces accidents pour 41,6 % des heures travaillées. Celui des « Travaux agricoles » comptabilise 20,3 % des accidents alors qu'il ne représente que 9,2 % des heures travaillées. Le taux de fréquence, tous secteurs confondus, atteint 24,1 accidents avec arrêt par million d'heures travaillées en 2016, contre 26,0 en 2015.

## Taux de fréquence des accidents de travail de secteurs d'activités agricoles en Centre-Val de Loire

Secteurs d'activité	Taux de fréquence en 2016
Entreprises de jardins et espaces verts	69,1
Sylviculture	67,2
Scieries fixes	60,9
Viticulture	32,7
Entreprises de Travaux agricoles	28,7
Culture et élevage	28,1
<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>24,1</b>

<sup>3</sup> Source : Bilan annuel de l'emploi agricole 2016 - AGRESTE (RA : Recensement Agricole)  
Source : CC MSA 2019 – données 2016

Par ailleurs, 151 accidents ont donné lieu à l'attribution d'un taux d'incapacité permanente partielle (IPP) d'au moins 1 %. Ces accidents sont en baisse de 15,2 % par rapport à 2015, mais le taux moyen d'IPP augmente pour atteindre 9,6 % en 2016 contre 7,5 % en 2015.

## • Une hausse des maladies professionnelles reconnues chez les salariés



### Pour mieux comprendre :

Les tableaux de maladies professionnelles sont spécifiques au Régime Agricole ou au Régime Général. Les numéros de tableaux ne sont pas identiques entre les 2 régimes mais la démarche de reconnaissance reste, par contre, identique.

De nouveaux tableaux ont été créés ces dernières années en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires :

- RA 58 : Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides (en 2012)
- RA 59 : Hémopathies malignes provoquées par les pesticides (en 2015)

Après une baisse en 2015, le nombre de maladies professionnelles reconnues augmente en 2016, passant de 112 à 117, dont 91,5 % sont des troubles musculo-squelettiques, principalement des affections péri-articulaires.

### Répartition des maladies professionnelles reconnues en agricole en Centre-Val de Loire

Nombre de maladies professionnelles avec/sans arrêt en 2016	Centre-Val de Loire	%
Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures	102	87,2%
Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	4	3,4%
Autres (Lésion chronique du ménisque, Tularémie, affections diverses provoquées par les poussières de bois, les bruits, les vibrations et les hémopathies provoquées par les pesticides)	8	7,1%
Hors tableaux	3	2,6%
<b>Ensemble des maladies professionnelles avec/sans arrêt</b>	<b>117</b>	<b>100,0%</b>

Source : CC MSA 2019 – données 2016

Les victimes de troubles musculo-squelettiques exercent majoritairement une activité dans les secteurs des « Cultures spécialisées », de la « Viticulture », des « Produits laitiers » et des « Cultures et élevages non spécialisés ».

# Pour en savoir plus :

## En région Centre Val de Loire :

### **Le Plan régional de santé au travail 2016-2020 :**

[http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/direccte\\_prst3\\_vf.pdf](http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/direccte_prst3_vf.pdf)

### **Les chiffres clés AT MP de la Carsat Centre Val de Loire :**

[https://www.carsat-cvl.fr/files/live/sites/carsat-cvl/files/Fichiers/entreprises/offre%20documentaire/statistiques%20AT-MP/statistiques\\_risques\\_pro\\_2017\\_BD.pdf](https://www.carsat-cvl.fr/files/live/sites/carsat-cvl/files/Fichiers/entreprises/offre%20documentaire/statistiques%20AT-MP/statistiques_risques_pro_2017_BD.pdf)

### **Les données statistiques locales de la MSA :**

<https://statistiques.msa.fr/geomsa/>

## Au niveau national :

### **Aurore DESJONQUERES,**

#### **L'exposition aux risques du travail :**

Quels écarts de perception entre les salariés et leurs employeurs ?, Document d'étude n°230, Dares, Avril 2019

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_document\\_d\\_etudes\\_expositions\\_risques\\_professionnels.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_document_d_etudes_expositions_risques_professionnels.pdf)

#### **Bibliographie de l'ensemble des travaux menés par la DARES et la MSA à partir de l'enquête Sumer 2010 :**

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/biblio\\_sumer2010\\_201901.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/biblio_sumer2010_201901.pdf)

#### **Les travaux menés à partir du dispositif de veille en santé au travail Evrest :**

<http://evrest.istnf.fr/page-36-0-0.html#menu>

# Les membres du Groupe Régional d'Orientation des conditions de travail «GPRO» :

## **APST Centre-Val de Loire**

Association Prévention et Santé au Travail

## **ARACT Centre-Val de Loire**

Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

## **CARSAT Centre-Val de Loire**

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

## **CFDT**

Confédération Française Démocratique du Travail

## **CFE-CGC**

Confédération Française d'Encadrement  
Confédération Générale des Cadres

## **CFTC**

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

## **CGT**

Confédération Générale du Travail

## **CGT-FO**

Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

## **CPME**

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

## **DIRECCTE Centre-Val de Loire**

Direction Régionale des Entreprises de la Consommation de la Concurrence du Travail et de l'Emploi

## **FRSEA et CNMCCA**

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles  
Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole

## **MEDEF**

Mouvement des Entreprises de France

## **MSA Beauce Cœur de Loire et MSA Berry-Touraine**

Mutualité sociale agricole

## **OPPBTP**

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

## **U2P**

Union des entreprises de proximité

# Document réalisé par :

**Dircccte Centre-Val de Loire - Service Études statistiques, Évaluation**  
Valentino Scardia, Marion Hillau

**APST Centre-Val de Loire**  
Helene Willem, Marie Murcia-Clere

**Carsat Centre-Val de Loire**  
Aurore Duquesne

**Msa Beauce Cœur de Loire**  
Laurent Gautier

**CCMSA**  
Nicolas Viarouge

